Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 29 juin 2015

Présents

VENEAU Michel	
MEZY Michel	
HENRY Micheline	
RENAUD Michel	
REBOULLEAU Sylvie	
QUILLIER Pascale	
BRUERE Charly	
GUILLEMET Christine	
DELAS Christian	
CHEVREAU Josette	
MANGEOT Denis	
DUCHEMIN Véronique	
ASSELINEAU Christian	
BOCQUET Christophe	
BLOIN Denis	
VEYCHARD Christophe	
MOUAT Chérif	arrivé à 19 h 10
FOREST Isabelle	
LOUIS Véronique	
WICKERS Franck	
CORNETTE Marie-Jeanne	
DHERBIER Alain	
BEZOU Sylviane	
PERREAU Christian	
JAILLET Pascal	
BOUJLILAT Hicham	
MOLINA Isabelle	

Absents

BOTTE Anne-France	Pouvoir à Micheline HENRY
COUCUREAU Martine	Pouvoir à Sylvie REBOULLEAU
DEMAY Thierry	Pouvoir à Denis BLOIN
PASSAS Joël	Pouvoir à Christian PERREAU
ESPINASSE Jean-François	Pouvoir à Isabelle MOLINA
JOUY Vérohanitra	

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 29 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 29 juin 2015 à 19 heures

Salle Madame de Sévigné
Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES GENERALES

1. Contrat de ville – signature de la convention cadre.
2. Contrat de ville – signature de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 29 juin 2015

Michel Veneau
Nous allons commencer ce conseil municipal extraordinaire. Nous avons le quorum. Je vais vous lire les pouvoirs. M. Demay donne pouvoir à M. Bloin. Mme Coucureau donne pouvoir à Mme Rebouleau. Mme Botte donne pouvoir à Mme Henry. M. Espinasse donne pouvoir à Mme Molina. M. Passas donne pouvoir à M. Perreau.

Nous allons désigner une secrétaire de séance. Est-ce que Madame Cornette accepte ?

Il n'y aura pas de discussion sur le dernier conseil municipal, on fera le rapport le 9 juillet.

Mesdames, Messieurs et chers collègues
J'ai souhaité convoquer un conseil municipal dans le cadre d'une séance que je qualifierai d'exceptionnelle, puisqu'elle sera entièrement consacrée à la présentation puis au débat autour du cadre du futur contrat de ville que notre commune sera amenée à signer dans les prochaines semaines.
Nous sommes réunis ce soir dans un lieu qui est une des maisons de vie au cœur du quartier Saint-Laurent. J'ai en effet souhaité que nous débattions du contrat de ville qui engagera la vie de ses habitants pour plusieurs années.
En préambule à cette présentation, je tiens à remercier le président du centre social et culturel Suzanne Coulomb qui nous accueille ce soir.
L'élaboration de ce contrat nécessitait un travail et une concertation à tous les niveaux depuis plus de huit mois. Les services de l'Etat, de la ville, avec l'ensemble des partenaires, ont tout mis en œuvre pour finaliser ce projet dans les délais. Je tiens à souligner leur travail, leur disponibilité et leur investissement.

Avant de décliner les grands axes du contrat de ville, permettez-moi de vous faire partager un sentiment personnel. Derrière les termes souvent techniques de la politique de la ville, il y a d'abord les habitants des quartiers. Le contrat de ville que nous vous présentons ce soir formalise la nécessité d'une approche globale, parce qu'elle doit prendre en compte les aspects de la vie quotidienne des habitants. Même s'il n'y a pas lieu de dissocier le renouvellement urbain des questions d'emploi, de développement économique et de cohésion sociale, nous ne devons pas séparer l'urbain et l'humain. Ce sont les habitants qui donnent un sens à notre action collective. C'est dans cet esprit qu'avec Monsieur le sous-préfet et Monsieur le président de la communauté de communes Loire et Nohain, nous avons installé le conseil citoyen et je peux vous affirmer que les échanges entre ces membres et certains représentants d'administration ont été fort enrichissants.

Ce contrat de ville est donc une occasion unique pour notre collectivité, d'entreprendre un travail en profondeur qui, à terme, apportera une meilleure qualité de vie aux

habitants du quartier Saint-Laurent. Je pense notamment au programme de rénovation urbaine qui vous sera présenté dans quelques instants.
Ce contrat est également une occasion pour la collectivité de moderniser et de créer de nouveaux équipements, qu'il s'agisse de la rénovation de la piscine, portée par la communauté de communes Loire et Nohain, qui devrait apporter un nouvel essor sur le quartier et, je l'espère, susciter d'autres initiatives. Ainsi, avec la rénovation de l'école Pierre et Marie Curie, le quartier Saint-Laurent disposera d'un véritable espace, symbole du vivre ensemble, au même titre que Villechaud et Cours.
Nous travaillons également sur la rénovation du gymnase George Sand et notre réflexion sur le centre commercial en lien avec l'organisme Epareca est entamée. Mais ce contrat de ville aura aussi un effet de levier sur d'autres opérations telles que la création de logements en centre ville, l'installation au deuxième étage de l'ancien tribunal d'une maison des services publics, de la justice et du droit, le renforcement de l'activité de la maison pluriprofessionnelle de santé.

Sachez que nous avons veillé à inscrire le développement de certains projets d'aménagement dans le cadre de ce contrat, au regard de la notion de quartier vécu, que nous permet de dépasser les effets de seuil et de frontière du quartier. Le document que nous avons transmis, rassemble les objectifs pour les années 2015-2020 et il définit en particulier les enjeux et la priorité d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par ces piliers fondamentaux et ces axes transversaux, à savoir : la cohésion sociale, accès aux droits et aux services, promotion de la citoyenneté, soutien aux associations assurant du lien social, soutien à l'éducation, à la santé, les activités sportives, les actions culturelles, les actions de prévention et de lutte contre la délinquance.

Ensuite, nous avons les valeurs de la république et de la citoyenneté : le contrat de vie et le renouvellement urbain incluant notamment les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale au titre du nouveau programme de renouvellement urbain, le développement de l'activité économique, de la formation et de l'emploi. Les signataires principaux seront d'une part la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire et Nohain, et d'autre part, l'Etat, représenté par Monsieur le préfet du département, la région Bourgogne représentée par son président, le conseil départemental représenté par son président.
Ce document a également pour objet de constituer un socle commun propre à initier les négociations avec les différents partenaires des conventions spécifiques. Il en sera ainsi avec les signataires principaux bien sûr, mais également avec la Caisse d'allocations familiales, la Caisse des dépôts et consignations, Nièvre Habitat, etc. D'une manière générale, les politiques relevant des différentes collectivités territoriales et d'autres partenaires du contrat donneront lieu à des engagements formalisés, pluriannuels, chaque fois que cela sera possible.

En ce qui concerne les financements de ce contrat, ils permettront, le moment venu, la mobilisation prioritaire des crédits de droit commun, des crédits spécifiques ciblés politique de la ville, des fonds structurels tels que le FSE, le Feder, le Feader, à la hauteur au minimum de 10 % pour les actions entrant dans le champ de la politique de la ville.
Je vous informe que notre projet de contrat de ville a fait l'objet d'une négociation entre l'Etat et la Région, afin de nous faire bénéficier de financements plus importants. J'aurai

l'occasion de revenir sur ce sujet une fois que nous aurons fini de négocier nos différentes conventions.

Voilà, Mesdames, Messieurs, exposés les grands axes du projet de contrat de ville de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. Je tiens personnellement à remercier Monsieur le sous-préfet et Monsieur Legrain pour leur implication à l'élaboration de ce contrat de ville. Vous allez voir tout à l'heure, dans l'élaboration d'un déroulé, qu'il y a un investissement fort de Nièvre Habitat et aussi bien sûr de l'Etat envers Monsieur le sous-préfet.
Afin de vous apporter un éclairage supplémentaire, j'ai souhaité inviter ces deux partenaires importants au conseil de ce soir. Monsieur le sous-préfet, auquel je vais céder la parole dans quelques instants, a piloté avec la commune ce contrat de ville et il va vous en présenter le cadre général. Monsieur Jacques Legrain, président de Nièvre Habitat, interviendra sur le volet urbain de ce contrat. Les interventions exceptionnelles de ces invités ont pour unique objet de contribuer à la compréhension des enjeux importants de ce contrat de ville pour notre commune. Aussi, je vous demanderai de n'intervenir essentiellement que sur des points d'ordre technique.

A la fin de cette présentation, nous reprendrons comme il se doit notre débat, avant de procéder au vote des deux délibérations. Je donne donc la parole à Monsieur le sous-préfet.

Monsieur le Sous-Préfet
Merci Monsieur le maire. Bonsoir à tous.
C'est pour moi un grand honneur d'être parmi vous ce soir. J'avoue que c'est la première fois que j'interviens devant un conseil municipal. Il m'est arrivé, en tant que citoyen, de participer comme les personnes qui sont derrière et de chaque côté, comme entre « spectateur », mais c'est la première fois que j'interviens dans un conseil municipal. Donc c'est pour moi un moment important. Je crois que le moment est exceptionnel, vous l'avez dit Monsieur le maire, donc à moment exceptionnel, intervention exceptionnelle au conseil municipal.

Nous sommes ici ce soir, pour examiner le projet de contrat de ville de Cosne. On a bien dit « contrat de ville », pas « contrat de quartier ». Il ne s'agit pas d'avoir quelque chose uniquement pour le quartier Saint-Laurent. Le quartier Saint-Laurent est dans un ensemble plus vaste qui est la commune et l'agglomération, le Cosnois. Le quartier ne vit pas son bocal, il n'est pas question évidemment que ce soit cette perspective-là. Donc, retenez bien le terme de contrat de ville, c'est important.
Ce contrat de ville intervient dans une nouvelle politique de la ville, définie par le gouvernement l'an dernier. C'est une loi du 21 février 2014 qui a refondu la politique de la ville. C'est une évolution importante, déjà quantitativement, puisqu'il y avait en France, plusieurs centaines de quartiers prioritaires. Aujourd'hui, le nombre des quartiers prioritaires a été nettement réduit. Sur ce cadre-là, cette nouvelle politique s'intéresse à une cohésion urbaine qui repose à la fois sur une géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée qui vise à traiter conjointement les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti.

Ce contrat est conçu au niveau communal, intercommunal, en lien très fort avec la Région et le Département. J'ose dire aussi qu'il va être partie intégrante du nouveau contrat de plan Etat-Région, ce qu'on appelle le CPER, et qu'à ce titre-là bien entendu, la Région est amenée à intervenir, mais aussi à servir de porte d'entrée pour des aides européennes. C'est important de le signaler aussi.

Pourquoi Saint-Laurent ? Saint-Laurent a été choisi, c'est assez récent, il y a un peu moins de neuf mois, le 9 octobre 2014 par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Le terme est bien là : égalité des territoires. C'est une instance nationale qui, après avoir examiné un certain nombre de critères – nous y reviendrons dans quelques instants –, a retenu le critère le plus important pour ces nouveaux contrats de ville pour 2015-2020, le principal et primordial critère, c'est le revenu.
Vous le savez et vous connaissez tous le quartier Saint-Laurent : c'est un quartier où il fait bon vivre. En tout cas il n'y a pas de problème de délinquance, pas de problème particulier. Depuis six mois que je fais l'intérim sur Cosne, je n'ai pas eu l'occasion d'avoir des choses particulières à dire sur le sujet. Il y a eu quelques interventions, pas plus, pas moins qu'ailleurs. En tout cas, je tiens à le redire et je l'ai déjà dit plusieurs fois : contrairement à ce qu'on pouvait faire sur les précédents quartiers prioritaires de la ville, ce n'est certainement pas sur des critères de délinquance, d'incivilité, de dégradation de l'habitat, que le quartier de Saint-Laurent a été retenu. Le seul critère qui a été décidé au niveau national pour cette nouvelle politique de la ville, c'est le revenu médian, la précarité des habitants, le faible revenu.

Cette démarche a commencé à l'automne dernier. A peu près huit mois après, nous sommes ici aujourd'hui pour vous présenter le fruit de ce travail. J'avoue que c'est un fruit d'un travail collectif, Monsieur le maire l'a dit, avec bien sûr les élus de la commune et de la communauté de communes. Je salue la présence du président de la communauté de communes qui est évidemment très associé à l'élaboration de ce projet, ainsi que bien sûr les services de l'Etat, la Région, les départements puis aussi des organismes comme la CAF ou comme Nièvre Habitat. Je ne reviendrai pas dans tout le détail, puisqu'on le verra tout à l'heure.

Aujourd'hui le projet qui vous est présenté est le fruit d'un travail d'à peu près neuf mois d'échanges, un total de 12 réunions générales, globales. Il y a eu évidemment beaucoup d'entretiens et de rencontres bilatérales. Donc 12 réunions, sans compter évidemment l'installation du conseil citoyen – nous y reviendrons tout à l'heure –, des réunions qui ont impliqué à la fois des acteurs locaux, départementaux et régionaux.

Le résultat que je vais vous présenter – sachez simplement que pour l'architecture du document, c'est une architecture « nationale » qui a été imposée par le gouvernement, qui repose sur quatre piliers : à la fois le renforcement de la cohésion sociale, le développement économique de l'emploi et de l'insertion professionnelle ; troisième pilier, cadre de vie et renouvellement urbain ; et quatrième pilier, qui a été rajouté en début d'année, suite au tragique évènement qu'on a connu en région parisienne et en Picardie, c'est la promotion des valeurs de la république et de la citoyenneté. C'est quelque chose d'assez nouveau qui mérite d'être développé. On a trouvé, lors de ces mois de concertation, qu'on avait pas mal de choses à faire sur le sujet.

Je vais entamer de manière plus précise le diagnostic. Ce qu'on peut dire aussi en introduction pour le diagnostic, il s'agit, sans être modeste, d'un petit contrat de ville. Notez bien qu'on n'est pas dans des grandes unités urbaines, vous le savez bien. On n'est pas dans des gros problèmes de violence et de délinquance urbaine. Le contrat de ville qu'on fait ici, c'est pratiquement de la « dentelle ». On a pu vraiment travailler au détail, je n'ose pas dire bloc par bloc, mais en tout cas, on est sur quelque chose d'assez poussé. On verra d'ailleurs que ça a été un argument qui a beaucoup intéressé la Région pour retenir le contrat de ville, puisqu'on a pu faire quelque chose d'assez précis et qui n'est pas seulement sur des grands principes et des grandes évolutions à venir.

1 730 habitants en 2011, 16 % à peu près de la population de Cosne, vous connaissez le quartier mieux que moi, même si depuis quelques mois, je commence à bien le connaître.
Si je balaie rapidement le constat et le diagnostic par pilier, vous avez les chiffres, les grands éléments sociologiques. Une population plus jeune que la moyenne de l'agglomération, mais aussi plus de retraités. Les ménages : beaucoup de familles monoparentales. Tout ce qu'on vous propose ici, c'est le constat qui a été fait à la fois par les services de l'Etat, l'Insee, enfin il y a eu une certaine recherche qui a été faite sur ce sujet-là. Des familles nombreuses « plus nombreuses » qu'ailleurs et aussi beaucoup de personnes seules. C'est vraiment ce qui caractérise le quartier. Et une évolution avec une baisse de population. On sait que la baisse de population n'a pas concerné évidemment que ce quartier-là.

Les revenus moyens : 9 600 € contre 17 000 € sur l'aire urbaine. L'aire urbaine, c'est la référence Insee, qui est assez proche du périmètre de la communauté de communes Loire et Nohain. Phénomène de paupérisation.
C'est un constat, mais il y a aussi un constat positif : l'attachement au quartier avec un esprit village qui est très fort à Saint-Laurent. J'ai pu m'en rendre compte lors des rencontres avec le conseil citoyen notamment.

Les valeurs de la république et de la citoyenneté
Clairement, on n'est pas contrairement peut-être à d'autres endroits en France, sur une défense des valeurs de la république et de la citoyenneté. Le constat qu'on a pu faire, c'est que ces valeurs de la république et de la citoyenneté ne sont pas contestées à Cosne et à Saint-Laurent. Par contre, ce qui nous intéresse ici, c'est plutôt la promotion. Cette promotion des valeurs de la république s'appuie sur un terreau qui est plutôt favorable : un quartier riche en équipements et en services publics. Je ne vais donner qu'un seul exemple : le parcours scolaire, puisque de la maternelle au Bac, on peut faire toute sa scolarité sur le quartier Saint-Laurent. En termes d'équipements éducatifs et sportifs, on est bien servi, c'est vraiment un point très positif pour le quartier.
Autre point positif pour le quartier : il est situé entre le centre ville et le sud de l'agglomération qui est un sud avec une zone d'activités, les grandes surfaces. Enfin, il est vraiment à mi-chemin entre l'activité commerciale et industrielle et le centre ville. Il y a vraiment une passerelle à faire, en tout cas un trait d'union à renforcer. Le but du contrat de ville, c'est aussi de travailler sur l'image et nous y reviendrons.

Sur l'aspect développement économique, formation, insertion professionnelle, vous ne serez pas surpris, un taux de chômage malheureusement plus élevé que la moyenne de

l'agglomération. Des gens plus jeunes, on l'a déjà dit, et un niveau de qualification aussi qui est plus bas.

Le cadre de vie et renouvellement urbain : 90 % d'habitat collectif et dans cet habitat collectif, Nièvre Habitat est très majoritaire. C'est un habitat qui a été fait dans les années 60-70, qui aujourd'hui évidemment ne répond plus forcément à la demande de nos concitoyens. Je crois qu'il ne faut pas être trop sévère avec nos prédécesseurs. Quand je dis nos prédécesseurs, ce sont les municipalités précédentes dans les années 70-80, aussi des sous-préfets et des préfets de l'époque, puisqu'à l'époque, il s'agissait bien entendu d'améliorer l'habitat, et croyez-moi, pour ceux qui ont connu avant cette construction de quartier, il y a probablement eu des avancées importantes en termes de condition de vie et d'habitat en arrivant dans ce quartier.

Aujourd'hui, une partie de cet habitat est à revoir et vétuste. Mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui a été fait dans le passé, qui était très adapté à la demande il y a 30 ou 40 ans. On n'est pas là pour faire un procès de ce qui s'est fait par le passé, bien au contraire, ça a plutôt été bien fait, mais aujourd'hui il faut le revoir.

Voici un schéma que vous ne pouvez pas forcément lire, mais qui résume un peu la chronologie de l'affaire. En bleu foncé, c'est la préparation interne : le choix a été fait en octobre, c'est le début de l'automne, les premières concertations pour une mise en place de l'équipe qui va travailler sur le sujet. Cette période bleu foncé, ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'était Denis Bruel qui était sous-préfet à l'époque. Après, on est passé à la mobilisation et à la constitution des instances : ça été plutôt en fin d'automne, début d'hiver. C'est en bleu ciel, quand je suis arrivé. Les premières réunions se sont déroulées en octobre-novembre. La partie qui apparaît en vert, c'est la partie la plus importante, qui concerne en gros de novembre à début juin, neuf groupes de travail. On a fait trois sessions de travail et de mise en place, par pilier. Le premier groupe s'est réuni, je crois, en novembre, le deuxième en février et le troisième, c'était il y a quelques jours, début juin. Trois comités de pilotage aussi à peu près en même temps. Donc une douzaine de réunions générales, et en plus un certain nombre de réunions bilatérales pour faire le point.

Une « gestation » du contrat de ville en trois points, pour arriver aux résultats qu'on commence à vous présenter aujourd'hui. Je tiens vraiment à remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet de contrat de ville. J'ai déjà vu à la fois les locaux, les habitants représentés par le conseil citoyen, ici représentés au moins ce soir par sa présidente, mais peut-être d'autres personnes aussi sont présentes ; les services de l'Etat, les services du Département, de la Région et nos partenaires habituels localement : je pense aux bailleurs sociaux aussi, à la Caisse d'allocations familiales et à un certain nombre d'autres acteurs. Merci à tous pour votre implication. Il s'agit aujourd'hui évidemment de voir ce qu'on peut faire sur tout ça.

Sur le contrat de ville, quand on met « qui vise à améliorer », c'est la cohésion sociale. Le terme renouvellement urbain : on ne fait pas du renouvellement urbain pour faire du renouvellement urbain. Ce qu'on vise à améliorer en fait, c'est le cadre de vie. Ça passe par le renouvellement urbain, mais le renouvellement urbain n'est qu'un moyen parmi

d'autres. Je tiens à corriger un petit peu ce qui a été mis. Considérez que le deuxième tiret, c'est le cadre de vie.

Le développement économique et l'emploi, on y reviendra. Ce n'est pas un sujet facile, parce que je vous l'ai dit, c'est un petit quartier, donc on n'a pas des capacités énormes de développement économique. Vous le savez, tous ceux qui connaissent bien le quartier. La citoyenneté, je vais y revenir aussi.

Simplement pour dire que d'ores et déjà, on a été les premiers en région Bourgogne à le faire. Nous avons installé un conseil citoyen cet hiver, au mois de janvier si je me souviens bien, qui s'est réuni déjà quatre fois. Evidemment, ce conseil citoyen est amené à faire des propositions aux instances qui sont les nôtres, par rapport à la gestion urbaine et sociale de proximité.

Le prisme qui a été choisi pour ce contrat de ville, c'était l'économie sociale et solidaire. On est bien conscient que les capacités physiques, en termes de place sur le quartier, ne permettent pas de faire venir des grands ensembles. On ne part pas sur des grandes opérations industrielles et commerciales. Il s'agit plutôt de restaurer et de réhabiliter l'existant, je pense notamment à la piscine intercommunautaire, qui est vraiment un très bel atout, en tout cas un produit d'appel pour le quartier notamment, mais il y en a d'autres. L'économie sociale et solidaire, l'ESS, est pour nous, vous le verrez que dans les propositions qui sont faites, un bon moyen de faire un fil conducteur pour ce contrat de ville.

Les quatre piliers sont détaillés, on va y revenir. Je propose qu'on évoque maintenant le premier pilier plus concrètement, qui est le renforcement de la cohésion sociale.

Michel Mezy
Monsieur le maire, Monsieur le sous-préfet, Messieurs et Mesdames les élus, Mesdames et Messieurs,
Rétablir l'égalité des chances par l'éducation, c'est le premier grand volet. Pourquoi ? Parce que c'est favoriser la réussite éducative des enfants du quartier et porter une attention particulière au maintien d'un accueil destiné à la petite enfance, par le biais de l'élaboration d'un projet éducatif territorial, un PEDT.
La mise en place de ce PEDT dans le quartier inclut deux groupes scolaires, le collège Tillier et le lycée Pierre-Gilles de Gennes, et l'école de la deuxième chance. Le quartier Saint-Laurent fera office de laboratoire d'idées, notamment dans le cadre d'un réseau éducatif renforcé, scolariser à 50 % les enfants de moins de trois ans, c'est une priorité bien sûr. Cette expérience servira de pilote à la mise en place d'une politique sociale en direction de la jeunesse. Dans ce cadre de projet, la maîtrise de la langue française est importante. Des interventions en direction des mamans du quartier seront effectuées également pour créer des liens entre le centre social Suzanne Coulomb et la communauté de communes Loire et Nohain.
Il faudra encourager bien sûr également la persévérance scolaire, lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, et accompagner des trajectoires et des ambitions pour permettre que les parcours éducatifs puissent progresser et avancer. C'est un des grands axes, avec l'installation également d'une antenne de CFA de Marzy et la création d'un pôle politique, social et associatif municipal, comme vous le voyez dans le schéma

qui est dessiné sur le tableau, avec une unité territoriale d'action médicosociale et un pôle politique social et éducatif municipal, qui englobe les actions sociales sur le terrain – les jardins familiaux, les logements sociaux, l'ASAT et bien sûr le centre social, mais également l'éducation dont je vous ai parlé, avec l'école de la deuxième chance ou le parcours de la citoyenneté. Une section de sapeurs-pompiers qui va être créée et le service civique.

Concernant la politique sociale et municipale, il y a le bus, l'accorderie, les chantiers d'insertion qui font partie de la politique de la ville et la prévention, avec les animations jeunes, séniors et l'action de prévention.

Orientation stratégique 2 : renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé. C'est ce que nous avons fait en créant une maison de santé pluriprofessionnelle en centre ville, qui aura bien sûr des antennes dans tout le département. Tout cela pour donner la possibilité à beaucoup de personnes qui souffrent, qui n'ont pas la possibilité de se soigner, de pouvoir avoir des soins qui seront distribués et suivis dans le quartier. Nous ferons également des permanences de soins dans ce quartier, pour que les gens puissent avoir un suivi médical important.

Orientation stratégique 3 : favoriser l'accès aux droits et aux services publics. Vous savez que dans l'ancien tribunal qui sera transformé et réaménagé, nous allons créer une maison des services publics, ainsi qu'une maison de la justice et des droits, en centre ville, ce qui permettra à tout le monde de connaître ses droits, de pouvoir réagir et de se défendre si les personnes ont des difficultés.

La poursuite du travail du conseil citoyen est importante. Le contrat de ville ne va pas arrêter les travaux du conseil citoyen dont nous avons besoin, qui va permettre de faire remonter des tas de projets, des tas de difficultés que rencontrera le quartier. C'est ce que nous souhaitons dans l'avenir, jusqu'en 2030 peut-être, si le conseil peut continuer, jusqu'à la fin de la mutation de ce quartier qui doit subir des transformations architecturales, mais aussi sociales.

Orientation stratégique 4 : améliorer l'accès au sport et à la culture. C'est d'accroître la mobilisation des adolescents, notamment des jeunes filles, et des activités sportives par le biais de l'aménagement du gymnase George Sand et de la réhabilitation de la piscine intercommunale, qui permettra tout cela, c'est-à-dire de donner la possibilité à tout le monde de faire du sport dans ce quartier qui bénéficie d'infrastructures très importantes, qui permettent de mettre en valeur ce quartier. Rénovation du gymnase George Sand, création de terrain de futsal, c'est du foot en salle, ce qui permettra aux jeunes du quartier de pouvoir exercer cette activité qui prend de plus en plus d'ampleur, notamment l'hiver, quand nos régions sont en difficulté au niveau des baisses des températures.
Ensuite, c'est la création d'un parcours permanent de course d'orientation, ce qui permet aux enfants de pouvoir, grâce à cela, s'améliorer, de savoir où ils s'orienteront et quels sont les projets dans l'avenir qu'ils auront pour avoir une place dans la société et pour pouvoir passer des diplômes. La mise en place de différentes actions culturelles aussi : c'est important dans ce projet, puisque le projet d'exposition Ma ville, mon quartier, mon histoire, trouvera bien sûr toute sa place dans ce contrat de ville, avec là

aussi la mise en valeur de l'histoire de ce quartier, de l'histoire des gens et des commerçants qui ont fait ce quartier. La classe et l'œuvre : ce sera en relation avec le musée de la Loire, ainsi que le petit journal de chantiers des collections, ce qui permettra aux enfants de savoir comment fonctionne le musée. Un musée, ce n'est pas uniquement des œuvres qu'on expose, c'est également des œuvres qu'on prête, des œuvres qu'on reçoit et des expositions qu'on crée. Tout ceci sera bien sûr en relation avec le musée de Cosne.

Orientation stratégique 5 : développer le lien social entre les habitants du quartier, valoriser les compétences de chacun et favoriser l'échange des services par la création d'une Accorderie. Une Accorderie, c'est une association qui sera créée. C'est une idée, un concept qui nous vient du Québec. Ça permettra aux gens qui veulent bénéficier de petits travaux – changer une ampoule électrique, faire du repassage – d'avoir un capital temps et de pouvoir, avec une heure de travail, avoir une heure également d'échange avec les personnes pour créer du lien social. Ça permettra à chaque membre de se rencontrer et de travailler ensemble. Il n'y aura pas de monnaie d'échange. Ce ne seront pas des emplois, ce seront des rencontres entre les gens et un moyen de créer ce lien social qui doit exister dans ce quartier pour que perdure ce lien entre toutes les populations et entre tous les habitants, ce qui rend la cohésion sociale possible.

Orientation stratégique 6 : garantir à tous le droit à la sécurité et à la tranquillité. Donc prévenir la délinquance, lutter contre toutes les récidives des jeunes en poursuivant les actions menées par le conseil intercommunal de la sécurité et la prévention de la délinquance. Tout ceci pour mettre un terme à la petite délinquance qui nuit, mais aussi pour aider les jeunes à s'insérer et pour leur permettre d'être des acteurs de la ville, tout simplement.
Enfin, nous renforcerons la coordination entre la police municipale et la gendarmerie. C'est déjà le cas par des réunions, mais nous irons plus loin pour permettre des échanges fructueux et avoir une action coordonnée entre tous ces services de la municipalité et de l'Etat, pour une meilleure gestion des difficultés que nous rencontrons au quotidien.

Monsieur le Sous-Préfet
Avant de faire le lien avec le prochain pilier, je me permets de dire, sur la gendarmerie, que le constat qui a été fait est plutôt favorable. La gendarmerie intervient souvent sur le quartier Saint-Laurent. Simplement une demande que j'ai déjà relayée auprès de la gendarmerie, c'est qu'on voie passer les gendarmes à pied dans le quartier. J'ai déjà passé la consigne pour que les gendarmes aillent dans le quartier, ils le font déjà, mais qu'on les voie plus se déplacer à pied dans le quartier. C'est d'ailleurs un sujet qui est commun, je pense, avec la police municipale. Ce n'est pas un problème de présence, c'est un problème de déplacement et de visibilité dans le quartier et c'est important.

On passe au deuxième pilier : les valeurs de la république et de la citoyenneté.
Comme je le disais tout à l'heure, il ne s'agit de défendre la république qui n'est pas menacée ici, loin de là. Simplement il ne faut pas avoir honte d'être républicain, si je puis dire. J'en veux pour preuve, la présence ce soir de Marianne et du drapeau bleu-blanc-rouge, qui a fait le déplacement avec nous. C'est important en termes de symbole et ça symbolise bien ce qu'on recherche. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a une tradition républicaine en France, qui fait que les valeurs de la république sont très présentes en

centre ville, mais dans les nouveaux quartiers qui ont été conçus à une époque un peu différente, on n'a pas pensé à cet aspect citoyenneté et république. Parfois, il y a des mairies annexes, c'est le cas ici, mais en tout cas, on le voit bien, les cérémonies patriotiques, un certain nombre de choses, se font en centre ville, elles ne se font pas là. L'idée, c'est de renforcer ce lien avec la citoyenneté dans ce quartier qui est en manque. Encore une fois, il n'y a pas d'inquiétude, mais comme on dit dans ces cas-là, ça va sans dire mais ça va mieux en le faisant, c'est en forgeant qu'on devient forgeron et c'est bien de réintroduire, en tout cas d'améliorer la visibilité des valeurs de la république dans le quartier qu'on va rechercher avec ce pilier.

Quelques illustrations de ce qui est proposé dans le contrat de ville. C'est un sujet qui tient beaucoup à cœur au gouvernement et au président de la république : le développement du service civique. C'est un sujet dont on parle beaucoup depuis plusieurs mois. L'idée, c'est de le développer dans le cadre du contrat de ville. Ça ne veut pas dire que si on crée des services civiques à la fois dans la commune ou sur l'agglomération, ils seront uniquement dédiés au quartier, bien entendu. Il ne s'agit pas que ces services civiques n'interviennent que sur le quartier, mais en tout cas, il faut qu'il y ait un lien fort avec le quartier, c'est important. C'est une première proposition.
Une proposition plus novatrice, la création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers. Tout le monde ne connaît pas les sections de jeunes sapeurs-pompiers. C'est un concept qui est assez peu répandu dans la Nièvre, il n'y en a que quatre actuellement dans le département. Si je me souviens bien, il y a Montreuillon, Varzy, Châtillon-en-Bazois et Saint-Amand-en-Puisaye. L'idée, c'est un accompagnement des jeunes entre 12 et 18 ans. C'est une formation avant d'être sapeurs-pompiers volontaires, mais la différence : ce n'est pas parce que vous faites cette formation que vous deviendrez forcément sapeurs-pompiers volontaires après, ce n'est pas une obligation. Donc, c'est une antichambre possible, mais c'est aussi une école de la citoyenneté, de la pratique. Vous l'avez peut-être vu, parce que certains participent à des processions patriotiques, il y a certaines cérémonies où les jeunes sapeurs-pompiers sont présents. En tout cas, ça se rapproche de ce qui se faisait autrefois avec d'autres types de rencontres – je pense au scoutisme qui a quand même des valeurs assez proches. C'est entre le scoutisme et l'armée, puisque pour les jeunes JSP, il y a quand même une formation à la discipline, mais c'est une formation évidemment volontaire et très intéressante. L'idée est d'offrir en tout cas aux jeunes de Cosne, de la région de Cosne et même au-delà – pourquoi pas quelques personnes des communes à côté –, une possibilité d'accéder à cette section de jeunes sapeurs-pompiers qui devrait être créée en lien avec le SDIS, puisque ces sections de JSP sont créées avec le service départemental d'incendie et de secours.
Monsieur le préfet a une très bonne expérience de cela, puisqu'auparavant, il était sous-préfet à Mulhouse et il a été amené à mettre en place une section de jeunes sapeurs-pompiers à Mulhouse. C'est vraiment une proposition qu'il nous a faite il y a quelques mois sur le sujet, qui a déjà été prise et mise en application à Nevers, puisque dans le cadre du contrat de ville, une section de jeunes sapeurs-pompiers va ouvrir dès le mois de septembre à Nevers. Nous, ce sera plutôt pour l'an prochain, pas tout de suite, puisqu'il faut d'abord créer et former les formateurs, si je puis dire, donc la démarche est un peu longue.
C'est gagnant-gagnant pour tout le monde, puisque derrière, on essaie aussi de créer la relève pour les sapeurs-pompiers volontaires. Vous savez tous qu'on a besoin de sapeurs-pompiers volontaires. Notre système de service civil en France est basé sur le

volontariat, et à ce titre, c'est aussi un moyen de préparer la relève. C'est un accord gagnant-gagnant. L'idée est que cette section de JSP soit en lien avec le quartier Saint-Laurent. Peut-être qu'ils feront les entraînements là-bas, on a pensé notamment aux locaux de l'école de la deuxième chance, pourquoi pas. Le projet n'est pas encore très évolué, mais en tout cas, ce sera en lien fort avec Saint-Laurent et avec un appui très fort, y compris financier, de l'Etat pour la mise en place de cette école.
La dernière chose effectivement, l'idée aussi que ce qu'on appelle la réparation pénale, qui se fait dans le cadre des travaux d'intérêt général, puisse se faire sur le quartier. En gros, les gamins qui ont fait des bêtises sur le quartier, il faut qu'ils puissent participer à des travaux d'intérêt général sur le quartier. Evidemment, ça doit être encadré, on sait que ce n'est pas facile à faire, mais en tout cas actuellement, ce n'est pas le cas et c'est quelque chose à développer.
L'autre idée, les cérémonies patriotiques qui se passent toujours en centre-ville. L'idée est de trouver un lien avec le quartier. Il y a un lien qui peut être fait avec la caserne, parce qu'il y avait une caserne autrefois à Saint-Laurent. Il faut encourager, ça se fait déjà par le biais des écoles par exemple, mais en tout cas, il faut créer un lien avec les jeunes de Saint-Laurent, avec les cérémonies patriotiques, c'est important.
Je finis pour la défense de la citoyenneté et des valeurs de la république : vous êtes tous élus de la république, donc je vous incite tous quand vous représentez Monsieur le maire à une cérémonie, en tout cas pour les maires adjoints, à mettre votre écharpe tricolore. On a pu le voir depuis quelques mois, c'est un lien fort et certains élus m'ont dit : ça fait des années que je ne mettais pas l'écharpe. Depuis quelques mois, je la mets et il y a un effet très positif, les gens apprécient beaucoup. Donc je fais un appel en même temps, je me permets Monsieur le maire, n'hésitez pas Mesdames et Messieurs les adjoints, quand vous êtes en cérémonie et que vous représentez Monsieur le maire, à porter l'écharpe. N'ayez pas peur d'afficher nos valeurs républicaines, nos valeurs républicaines.

La dernière chose dont j'aurais dû parler, c'est aussi un fil conducteur pour les autres piliers : la mixité non seulement sociale, mais aussi « sexuelle ». Il faut que les actions du contrat de ville, dans ce pilier et dans les autres, favorisent la mixité. Donc, il est hors de question de subventionner, d'aider des structures ou des actions, qui seraient uniquement au bénéfice des garçons ou des jeunes hommes. On a parlé du futsal tout à l'heure, je crois que les filles sont très intéressées sur ce sujet et la mixité nous intéresse pour les deux sexes. C'est très important.

Michel Veneau
Merci Monsieur le sous-préfet. Monsieur Mezy a parlé tout à l'heure de la maison pluriprofessionnelle du département. On reste au niveau local, avec des antennes à Alligny-Cosne, Donzy et Pougny. Nous avons aussi, dans le conseil citoyen, un commerçant qui est parent d'élève, Monsieur le principal du collège qui y participe aussi et des associations qui sont présentes, qui travaillent au sein de ce conseil. Je crois que ça apporte beaucoup au niveau du groupe de travail.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, la formation, la création d'activités, d'entreprises et couveuses d'entreprises, il y a actuellement une association intermédiaire qui est située en centre ville et qui travaille sur tout le territoire, y compris le Cher et une grande partie du département, de notre région. Cette structure a déjà demandé depuis des années à essayer de trouver un autre local et je crois qu'avec

ce contrat de ville, on va essayer de trouver un endroit pour qu'elle puisse se positionner pas trop loin du quartier ou dans le quartier même, si c'est nécessaire. Cela apportera à mon avis, à cette structure, dans les années futures, une image qui sera répartie sur tout notre territoire.

En ce qui concerne la mise en place de formations dans le cadre des procédures, actuellement, on parle beaucoup de l'amiante, du désamiantage et il y a aussi le grand carénage. Il faudra prévoir des formations en fonction des besoins. C'est vrai que le désamiantage, c'est quelque chose qui va se développer, à mon avis rapidement, Si c'est possible dans notre région, que ce soit à Cosne ou à Nevers, qu'on puisse avoir des formations, parce que les entreprises en auront vraiment besoin dans l'immédiat, je crois, maintenant. C'est quelque chose qu'il faudra faire évoluer rapidement.

En ce qui concerne les autres formations, il faudra les adapter aux besoins du territoire. En fonction de nos besoins, il faudra qu'on puisse créer sur place, ou peut-être jusqu'à Nevers – encore Nevers, ça va, mais on ne peut pas faire déplacer des groupes à Dijon, il y a l'hébergement, tout un contexte et c'est difficile pour des gens qui sont déjà en difficulté de les former et de les envoyer à Dijon. Ce serait intéressant avec Pôle Emploi, les services de l'Etat et la Région qui finance ces formations, de pouvoir décentraliser certaines formations dans le futur. Cela pourrait nous apporter un plus par rapport à notre territoire.
En ce qui concerne l'hébergement des jeunes : vous savez que c'est toujours difficile pour les jeunes, il y a eu quelques structures mises en place, créées sur Cosne depuis des années, à l'origine du BTS de l'eau, avec Logivie à l'époque, qui avait créé quelques logements pour ces jeunes. Maintenant, je crois qu'il faudrait aller plus loin, Nièvre Habitat aussi pourra travailler dans ce sens et d'autres bailleurs. Il faut qu'on arrive à proposer aux jeunes de l'hébergement adapté à leurs besoins. Les besoins sont divers pour les jeunes et peut-être que l'été, on pourrait utiliser ces locaux pour notre jeunesse, pour le loisir aussi, développer peut-être une activité de loisirs ; et des jeunes qui seront en stage chez nous pendant les mois d'été, pour travailler, pour certains, si c'est possible.

En ce qui concerne l'implantation d'un PILES, un pôle d'initiatives locales d'économie solidaire, on en a déjà parlé tout à l'heure. C'est quelque chose qui doit se mettre en place, parce qu'il faut vraiment coordonner toutes nos actions au niveau de l'économie solidaire. Il faut qu'on soit ensemble, il ne faut plus qu'on travaille séparément les uns des autres. Il faut qu'on se regroupe autour d'une table pour voir vraiment les besoins de nos populations. Et aussi, grâce au conseil citoyen, qui nous apportera des pistes pour justement donner au PILES des initiatives pour les années futures.

En ce qui concerne la rénovation et la dynamisation du centre commercial, ce centre commercial a besoin d'avoir une autre image certainement maintenant. C'est comme le bâti qui a 40 ans ou même 50, pour certains bâtiments. Il faut maintenant penser à le rénover pour lui donner une image plus attractive, pour les gens du quartier. Et voir comment on peut aussi, au niveau de la zone de chalandise, apporter une satisfaction aux habitants par rapport à leurs besoins en produits divers. Au niveau alimentaire, ils sont déjà desservis par deux magasins de taille moyenne. Pour le reste, il faudra peut-être faire une enquête avec la population, avec la CCI et d'autres organismes.

Créer une pépinière ou une couveuse d'entreprises : c'est vraiment quelque chose de fort. J'arrive de Belgique. Quand on vient de Belgique, Herentals, que beaucoup de gens connaissent, il y a beaucoup de petites entreprises. Il y a très peu de grosses unités dans ce pays, mais il y a des petites unités qui se succèdent les unes après les autres. On s'aperçoit qu'ils ont réussi à faire un maillage au niveau de l'activité. On a même vu l'entreprise LU qui est installée maintenant à Herentals, qui produit peut-être pour une partie de l'Europe. Tant mieux pour Herentals. Il faut qu'on arrive à créer des petites unités et petit à petit, on arrivera à redonner peut-être à notre territoire une autre dimension au niveau de l'entreprise. Il faut démarrer petit pour être grand, comme vous le savez. Nous sommes bien situés, je l'ai toujours dit, nous avons une situation géographique plutôt favorable, donc nous devons en profiter et créer ce dynamisme.

Créer une offre de loisirs en lien avec la rénovation de la piscine. Comme vous le savez, les travaux de cette piscine vont démarrer bientôt. Monsieur le président va nous en parler tout de suite. Il peut même nous parler de l'ensemble parce qu'il est bien impliqué dans ce projet, même sur l'offre de loisirs qui est liée à la piscine.

Alain Dherbier
La piscine, comme vous le savez, date de 1974. A l'époque, le but était l'apprentissage de la natation aux scolaires. Elle a été bien menée, bien restaurée au fil des années. Tous les personnels qui se sont succédé dans cet établissement ont fait le maximum au moment des fermetures pour pouvoir la maintenir en état. Mais malheureusement, aujourd'hui, partant du principe que c'est une enveloppe métallique, style hangar, c'est corrodé et il faut refaire la totalité de l'enveloppe. Il faut revoir tout ce qui est traitement de l'air ; et partant du principe qu'on fait des travaux importants, il faut remettre les vestiaires aux normes. Donc ça engage des frais conséquents.
La réflexion sur la réhabilitation ou la construction de notre piscine date des années 2000. Au fil des années, avec les situations et les aides que vous connaissez aujourd'hui et qui se dégradent, on ne peut plus se permettre que de réhabiliter cette installation. La construction serait inenvisageable. La réhabilitation va avoisiner les 6 M€, alors que la construction, il faut compter le double, voire 13 M€, pour avoir exactement la même piscine que ce que l'on a aujourd'hui, c'est-à-dire un bassin à cinq couloirs, une pataugeoire et un petit bassin.
La décision est prise. Aujourd'hui, on est au stade de l'APD, j'ai signé pour que le permis soit déposé. Cet établissement sert à moitié pour les scolaires de tout le bassin de vie, voire au-delà puisqu'on accueille des gens du Cher, du Loiret et de l'Yonne. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on ne voulait pas les priver sur une fermeture trop longue qui avoisinait deux années, donc on a prévu de phaser en trois périodes et on aura deux périodes de grandes vacances, où les travaux les plus conséquents seront réalisés. Sinon, en principe, on pourra malgré tout avoir quand même la piscine ouverte pour les scolaires. Ça a un double avantage de phaser en trois fois : on limite la longueur de fermeture et on peut espérer avoir des subventions à répétition, ce qui fait que financièrement, ça présente aussi un avantage. Je vois que Monsieur le sous-préfet acquiesce, donc ça va dans le sens de ce que j'espère.

Attenant à la piscine, pour les gens qui la connaissent – et je suis persuadé que la majorité des personnes présentes la connaissent –, avant, on avait une fosse à plongée qui a été transformée en salle au rez-de-chaussée, qui accueillait la force athlétique, et au

premier, le tennis de table. Des malfaçons ont fait que cet espace a été fermé. Les assurances, après une longue réflexion, ont quand même pensé qu'effectivement la mairie pouvait espérer être indemnisée et je pense que les travaux de réfection vont être lancés prochainement.
Dans cet espace, un investisseur privé se propose de faire des activités qui seront en lien également avec la piscine. On pourra avoir un système de communication, ce qui veut dire que les personnes qui s'adresseront à ce prestataire pourront aller à la piscine et inversement. Avec un système de carte et de pass, on pourra utiliser les deux emplacements. Je pense que ça fera un complexe très intéressant. Voilà ce que je peux dire sur la piscine.

Michel Veneau
Je crois que ce qui va être créé et greffé sur la piscine, au niveau ludique, va apporter un plus, même à la piscine, surtout à la population de Cosne et au nord de Cosne. Actuellement, les gens vont sur Belleville pour toutes ces activités. Cela va nous permettre, je l'espère, d'augmenter le nombre de personnes qui viendront utiliser tous ces équipements. C'est vrai que depuis longtemps, cette piscine a bien été utilisée, il y a eu beaucoup d'entretiens faits par les agents de la commune et de la communauté maintenant. On peut les remercier parce que grâce à eux aussi, on a eu quand même un équipement qui a duré très longtemps.

En ce qui concerne la valorisation de bâtiments industriels en périphérie ou des terrains. Dans notre projet, dans notre contrat de ville, on emploie le terme « quartier vécu ». Cela veut dire que les gens du quartier auront la possibilité d'utiliser tout équipement à l'extérieur de leur quartier. En conséquence, nous allons pouvoir abonder aussi au niveau de certaines aides, en-dehors du quartier pour certains équipements. C'est pour cette raison qu'on a marqué un bâtiment industriel, et ça peut être aussi un terrain. Nous possédons un terrain entre l'autoroute et le lotissement. Peut-être que demain, des petites activités peuvent aussi se développer si c'est un besoin, si c'est nécessaire. On verra en fonction des demandes. On ne va pas initier les équipements s'il n'y a pas la demande, bien sûr.

Vers un pôle unique du quartier Saint-Laurent. On a un symbole, c'est une maison unique où tout le monde vit à l'intérieur, c'est un peu ça le symbole. A l'intérieur, après, il faut s'entendre. Il y a des pointillés, donc on communique les uns avec les autres pour pouvoir tous travailler ensemble. L'objectif est bien là, c'est que tout le monde puisse travailler ensemble pour être plus efficace, pour apporter un service à nos populations. Le but est là aussi, parce que l'Etat, nos partenaires, vont nous apporter des aides pour les investissements et un peu de fonctionnement certainement. Derrière tout cela, nous, les collectivités locales, il faut que cet argent soit utilisé à bon escient, avoir du bon sens, faire des choses simples, le plus simple possible au niveau de la mise en œuvre. Si on complique les choses, on va encore générer des dépenses et nos administrés nous diront : vous n'avez pas su gérer toutes ces subventions.
Aujourd'hui, on est dans un monde où il faut se remettre en cause. Je suis convaincu que sur nos territoires, dans nos communes, dans nos communautés de communes, les départements et autres, on arrivera à sortir de l'ornière si on se met tous autour de la table et qu'on arrive à faire des projets communs. C'est mon sentiment, j'en suis convaincu et c'est mon objectif.

Je passe la parole à mon collègue Jacques Legrain, président de Nièvre Habitat, qui va nous parler de la rénovation et du renouvellement urbain.

Jacques Legrain
Merci Monsieur le maire, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le président de la communauté de communes, Mesdames et Messieurs les adjoints et Mesdames et Messieurs les élus – et j'ai compris qu'il y avait des associations qui étaient présentes.
Je vais permettre de demander à Julien d'installer pour faire la projection, si ce n'est pas fait, et je vais vous dire quelques petits mots d'introduction.

D'abord excusez mon retard, mais c'était pour la bonne cause, en tous les cas sur Cosne et La Charité : j'ai présenté une motion pour la conservation des gares de La Charité, Cosne, etc. Ce qui me semble quelque chose de très important pour continuer à travailler sur le désenclavement de ce territoire et l'aménagement, parce que des lignes routières, des lignes Sncf, c'est aussi de l'aménagement et de l'attractivité qu'on peut apporter sur un territoire.

Aujourd'hui, on va vous présenter un travail qui a débuté déjà avec la précédente municipalité, sur le quartier Saint-Laurent, où on avait avancé sur le diagnostic potentiel et quelques enjeux. Un travail – merci à cette nouvelle municipalité – qui s'est poursuivi. Aujourd'hui, on peut dire qu'on est arrivé, entre Nièvre Habitat – dont tu es administrateur, dont Hicham est également administrateur – et la municipalité de Cosne, à vous présenter ce qu'on a déjà présenté au groupe de travail de votre municipalité. Les images parlent mieux que beaucoup de discours. On va vous présenter un diagnostic des enjeux et à partir de cela, un calendrier prévisionnel tel qu'on a pu le concevoir. Après, il faudra voir effectivement, au niveau des financements, comment les choses vont arriver. Mais on sait déjà aujourd'hui – et tu me le confirmais tout de suite – que la région favorise ce projet sur Cosne. On le savait depuis le départ.

Si Julien est prêt, on va débuter pour présenter ce projet. Je vais te laisser la parole et au fur et à mesure, peut-être qu'on apportera des commentaires ou à la fin. En tous les cas, merci de nous recevoir, parce qu'on est toujours intéressé de venir présenter sur les territoires les projets qu'on peut faire ensemble. Tu disais tout de suite et c'est vrai que Cosne est un territoire qui est quelque part privilégié par sa situation. Tout le monde sait que vous avez un bassin de vie autour de Cosne et vous êtes bien placé, parce qu'on n'est pas loin de l'Île-de-France. A mon avis, on a des choses à capter à ce niveau-là pour renforcer un petit peu l'apport de population. C'est vrai que si on n'a pas d'apport de population, on ne pourra pas sauvegarder les services économiques, les services publics, etc. Aujourd'hui, il faut effectivement les soutenir par des populations qui viendront habiter sur le territoire.

Julien Jouhanneau
Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus.
Monsieur le sous-préfet, en préambule, a pratiquement tout dit au niveau du diagnostic, dans le sens où, on le voit sur l'image qui est en haut à gauche, le quartier Saint-Laurent n'est pas un quartier qui est fortement enclavé et déconnecté de ce que j'appelle la ville

ordinaire, car il se situe à peu près à mi-distance entre le centre ville au nord et le parc d'activité, et surtout le long de l'artère principale de la ville, qui est l'avenue du 85e de Ligne.

Ce quartier a longtemps répondu à un fort besoin en matière de logements. Sa création a été justement faite pour répondre à ça, à une période où l'exode rurale faisait qu'on avait besoin de logements en ville et de logements qui amenaient tout un confort que l'on n'avait pas forcément, soit à la campagne, soit dans de petites maisons : l'eau courante, les WC, la salle de bain, le tout à l'intérieur de son logement, et le chauffage central aussi pour certains.
Ce quartier a vraiment une fonction forte et a rempli pleinement son rôle pendant de nombreuses années. En revanche, depuis un peu plus d'une grosse décennie, la situation tend à se dégrader petit à petit et le taux de vacance grimpe. Sur la deuxième image, on voit tout le parc locatif social. Le quartier Saint-Laurent est le plus grand quartier d'habitat social de la ville, à peu près 1 000 logements sociaux, tous bailleurs confondus. Le parc en jaune, celui de Nièvre Habitat, représente un peu plus de 80 %. C'est l'acteur principal de ce quartier, de fait. On aperçoit ici le parc de Logivie et celui de Coopération et Famille, qui sont en périphérie du quartier, à proximité de la piscine et du centre social au sud.

Ce quartier ne concentre pratiquement que du logement collectif. Vous n'avez que des appartements et des immeubles à R+1, 2, 3, 4 ou même plus pour les tours. Aujourd'hui, ce sont les logements les plus difficiles à louer. On est sur un département où la pression immobilière et foncière est assez faible. Du coup, les gens ont le choix pour se loger. Lorsqu'on a le choix, plutôt que d'aller habiter dans une barre HLM au 3e ou 4e étage avec 40 autres familles, on préfère plutôt se loger dans une petite maison individuelle, même chez un privé ou dans une maison qui est parfois un peu en décrépitude, plutôt que d'avoir à monter des escaliers qui sont contraignants au quotidien. Donc, le taux de vacance sur le quartier a explosé ces dernières années, il est d'environ 30 % sur le quartier. Un taux classique serait de 5 %. C'est un taux de rotation, c'est-à-dire une famille qui sort et le temps qu'une autre rentre. Avec 30 %, on dépasse allègrement le seuil « critique ». Cette vacance est exacerbée sur trois pôles : l'îlot Binot à l'ouest et les deux îlots à l'est qui sont la gendarmerie et le mail Saint-Laurent. Plus qu'ailleurs, sur ces trois îlots, la vacance est assez importante. C'est un site assez grand. Le parc HLM de Nièvre Habitat – tout ce qu'on aperçoit entouré de rouge – représente un peu plus de 9 hectares, ce qui fait que le site est immense et le potentiel l'est également.

Je vous parle de ses points négatifs, de son évolution et de son déclin, mais c'est un quartier qui a énormément d'atouts. C'est un quartier sur lequel on va de la maternelle au lycée et c'est un quartier sur lequel on a énormément de commerces, services, une pharmacie, des médecins, un centre commercial, deux petits supermarchés, des gymnases, etc. C'est vraiment un quartier sur lequel on va pouvoir vivre et évoluer dans un environnement avec toutes les commodités. C'est un quartier en cœur de ville, sur lequel le potentiel d'évolution fait que l'on ne va pas non plus gaspiller de terre agricole supplémentaire. Reconstruire la ville sur la ville et sur site a tout son sens pour justement aller dans le sens du développement durable et de la « lutte » contre l'étalement urbain ; disons plutôt une gestion économe et raisonnée du foncier.

C'est un quartier qui, au niveau du bilan social, rencontre de grandes difficultés. On ne l'aperçoit pas forcément sur ce slide, mais c'est un quartier sur lequel on a pas mal de familles monoparentales, un taux supérieur à la moyenne nationale et à la moyenne locale. Ce qui est toujours un indicateur d'un quartier sur lequel un regard extérieur se penche. Lorsqu'on regarde le bilan social, on se rend compte que c'est grosso modo, un tiers/un tiers/un tiers : un tiers de salariés, un tiers de retraités et un tiers de personnes sans emploi – ce qui fait un taux aussi très important. D'ailleurs, on peut remarquer, si on rentre un peu dans le détail, que les trois îlots dont je vous parlais tout à l'heure sont les îlots où cette tendance est exacerbée.

L'idée, au fil des discussions – parce que le projet a en effet une genèse un peu plus longue que ces derniers mois –, a été de se dire que le quartier Saint-Laurent est l'un des plus grands quartiers d'habitat social du département. C'est le plus grand quartier d'habitat social de la ville de Cosne, celui qui est situé au nord du département, les autres quartiers prioritaires étant sur l'agglomération de Nevers. Mais en nombre de logements, c'est le quatrième plus grand quartier du département. Donc, il y a vraiment toute une problématique sur laquelle, nous, bailleur social, on ne peut pas passer, dans le sens où il représente un point important d'accroche du fait des 30 % de vacance, et un potentiel énorme du fait de la surface et de la localisation où il se trouve.

Le projet se veut un projet ambitieux, un projet qui au fil des discussions avec la municipalité, avec les élus, a évolué, s'est affiné, s'est enrichi également et on a vu son ambition croître. Les premières phases sont des phases de réhabilitation. Ce sont des immeubles qui vont être conservés et vont évoluer notamment en matière de rénovation énergétique. L'un des premiers postes de dépense, c'est le budget logement pour une famille. Il y a le loyer certes, il y a les charges, mais il y a aussi tous les à-côtés, le chauffage notamment. Le premier poste de travaux lors d'une opération de réhabilitation, ce sont les travaux d'économie d'énergie : une isolation des bâtiments, généralement par l'extérieur, parce que c'est la plus aisée à mettre en œuvre et celle qui rapporte le plus de gain énergétique ; et tous les travaux de commodité classique au niveau des mises aux normes électriques, de chauffage, etc. Ça concerne les îlots avenue de la Paix sud (celui le plus à gauche) et la tour Schweitzer qui serait conservée.
En vert, on aperçoit aussi les espaces en pied d'immeuble. Le projet de renouvellement urbain passera par un travail fort sur l'espace public. L'espace public, c'est la première chose que l'on voit. Avant d'aller voir le logement à l'intérieur du bâtiment, c'est son environnement qui est très important, ce qui permet la location derrière ; et qui permet à la fois aux riverains extérieurs du quartier d'avoir une bonne vision de ce secteur de la ville, mais aussi à la personne qui y habite de se sentir valorisée.
La phase n° 1 est déjà engagée. Pour ceux qui habitent le quartier ou qui y passent régulièrement, vous avez pu voir qu'une opération de réhabilitation a déjà commencé sur les bâtiments 21, 22, 23, 24 à l'ouest du quartier, et la tour Schweitzer va suivre dans quelques mois.

La phase suivante va concerner aussi une politique de réhabilitation pour les bâtiments D et E de l'îlot Binot, qui seront conservés et la restructuration des bâtiments de l'îlot Gay-Lussac, les petites tours qui sont à proximité du parc Schweitzer. Qu'est-ce qu'une restructuration ? Une restructuration, c'est conserver l'enveloppe du bâtiment, sa structure béton et tout revoir à l'intérieur. On est sur des immeubles en plots, c'est-à-

dire qu'en mettant un ascenseur, on va pouvoir ouvrir aux séniors ou aux personnes à mobilité réduite la totalité des logements. Ce sont des logements très fonctionnels, qui possèdent déjà un balcon. Donc ça permettra d'avoir des logements très performants énergétiquement et accessibles, ayant en plus un espace de vie extérieur qui donne notamment sur le parc.

La phase suivante concernera ce qu'on appelle avec Monsieur le maire la vitrine du quartier. Pour tout à chacun, pour tous les Cosnois, le quartier Saint-Laurent, si on n'y rentre pas et que l'on passe sur l'artère principale de la ville, on est confronté à l'îlot Binot. L'îlot Binot, c'est le secteur le plus ancien du quartier. Ce sont des bâtiments avec peu d'isolation aujourd'hui, avec des petits logements qui correspondaient aux standards de l'époque de construction, mais qui aujourd'hui sont en dehors des standards actuels. L'idée, ce sera de mettre en place une opération de déconstruction-reconstruction : les immeubles A, B, C, F, G, H laisseront place à un autre type de construction plus tourné vers l'individuel. Des logements individuels, de type pavillon, dans l'esprit, et ce qu'on appelle du logement intermédiaire, c'est-à-dire un logement en rez-de-chaussée avec un jardin et un logement à l'étage avec une grande terrasse d'une vingtaine ou trentaine de mètres carrés. Ce qui permet sur une petite structure, d'offrir des logements avec différents types de loyers.

Il y a aussi toute une réflexion qui doit être menée, avec notamment ce vis-à-vis avec l'avenue du 85e de Ligne. Le fait de vouloir faire une connexion entre le quartier et le reste de la ville, notamment d'un point de vue…, on en parlait dans le pilier économique, il y a tout ce volet-là qui peut être intéressant. On a pas mal de commerces et de services le long de l'avenue et il serait peut-être intéressant pour le quartier qu'il y ait un prolongement et un début de pénétrant d'activités à l'intérieur même du quartier, par le biais de cet îlot. Il y a toute une réflexion qui pourrait être menée pour voir évoluer cet îlot dans ce sens, avec, pourquoi pas, des services ou commerces en pied d'immeuble ; et d'avoir un intermédiaire légèrement plus haut à l'étage pour offrir des logements au-dessus.

Il y a ce beau parc à l'intérieur de l'îlot Binot, parce que certes aujourd'hui, certains disent qu'il est peut-être moins bien que ce qu'il ne fut, mais en tout cas, il a le mérite d'exister. L'idée d'un parc bâti, de s'appuyer sur ce grand espace vert, parce que l'îlot Binot est très grand, est aussi un atout pour avoir un cadre de vie des plus intéressants, harmonieux, élégant et paysager surtout, sur cet espace.

Ensuite, il y a une autre salve de réhabilitation autour du centre commercial, qui est le cœur du quartier : ce sont les îlots Schweitzer au nord et Berry au sud. Là, les bâtiments seraient conservés et le même type de réhabilitation que sur les autres bâtiments serait mis en place au niveau thermique essentiellement.

Ensuite, il y a l'îlot avenue de la Paix sud. Cet îlot a évolué au fil des discussions et s'est transformé, comme pour Binot, en opération de déconstruction-reconstruction. Sur cet îlot, on peut imaginer qu'une trentaine de logements puisse être réalisée et amène une certaine déclivité dans la hauteur des constructions. En partant du cœur de quartier vers l'extérieur, on pourrait retomber de façon douce vers l'individuel qui est le long de la rue

Binot, à côté de la pharmacie. Il y a une problématique aussi de logements étudiants qui a été évoquée. Ce sont des choses à affiner au fur et à mesure des années.

On quitte la période du contrat de ville. Ça veut dire que dans le cadre du contrat de ville, les opérations que vous venez de voir sont celles qui vont être le socle du projet de rénovation urbaine. Derrière, le projet ne s'arrête pas. Notre ambition, ce n'est pas que le contrat de ville, c'est le renouveau et l'évolution du quartier. Le contrat de ville est un « super outil » qui amène des crédits et tout un tas de partenaires autour de la table. Mais ce n'est pas tout et ça ne doit pas être une fin en soi. L'évolution du quartier doit continuer, parce que toute la partie est du quartier, pour l'instant, n'évolue pas dans ce laps de temps. Donc il faut imaginer le devenir.
La tour H qui est une grande tour où il y a notamment les bureaux de l'UTAMS, du Conseil général, le siège de Nièvre Habitat localement, l'agence Nord Val de Loire, ce bâtiment serait conservé. Il y a un ascenseur, il est « bien peuplé », c'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de vacances. C'est essentiellement du fait de l'ascenseur, qui permet d'irriguer la totalité des logements. Cet immeuble serait conservé. En revanche, son environnement serait revu et corrigé dans le sens où on peut trouver un lien entre les groupes scolaires, les pôles qui se trouvent au sud-est du quartier et le cœur du quartier. En ce sens, il est intéressant aussi d'amener un nouveau type de logement au cœur même du quartier. Dans ce cadre-là, les bâtiments I, E, F, G, H seraient également déconstruits et laisseraient place à un nouveau type de bâti et à un aménagement paysager de qualité, qui pourrait être le pendant du parc Schweitzer au sud du quartier.

La dernière salve concernera l'îlot gendarmerie. C'est la plus grande unité foncière disponible sur le quartier. C'est encore plus grand que Binot, de très peu, mais c'est la plus grande unité foncière disponible. Le delta de logements déconstruits est assez faible, parce que l'îlot est grand, mais il y a au final peu de logements sur ces bâtiments R+3. Du coup, ça permettrait d'amener aussi en cœur de quartier un nouveau type de logement plus tourné vers ce qu'attendent les gens aujourd'hui, l'individuel, le logement de type résidentiel comme l'intermédiaire.

Jacques Legrain
A travers de ce que vient de vous dire Julien, vous avez compris à la fois le potentiel de ce quartier. Vous avez aussi compris qu'à travers des démolitions, des reconstructions, le logement HLM d'aujourd'hui, qui date des années 50-60, ne répond plus aux attentes des gens d'aujourd'hui. C'est pour ça qu'effectivement, on a des taux de vacance aussi conséquents. Quand on parle des projets de construction, bien sûr, on va faire du logement intermédiaire, du logement pavillonnaire, mais derrière ça, on va aussi réaménager totalement le quartier, parce qu'aujourd'hui, il faut rendre un quartier comme une ville vivable, habitable, avec des espaces de détente et de loisirs, qui arrivent à vous déstresser de la vie quotidienne, etc. Aujourd'hui, les villes ont aussi des potentiels qu'elles n'avaient pas il y a 20-30 ans. Il n'y a plus d'industrie dans les villes, c'est-à-dire qu'elles sont beaucoup mois polluantes. Ça veut aussi que dans les constructions, on soigne tout ce qui est phonique, etc. Là aussi ça apporte du confort.
C'est vrai qu'aujourd'hui, dès qu'on a du logement à partir du 3e ou 4e étage, plus personne n'en veut s'il n'y a pas d'ascenseur. Donc il faut faire effectivement l'accessibilité. Ce qu'on fait aujourd'hui et je le propose tout le temps, c'est qu'un jour, on vous emmène voir Nièvre Habitat, mais Logivie également, ce qu'on peut construire

dans ce département. Vous allez voir que c'est vraiment de l'habitat résidentiel. Et je mets au défi que le privé puisse offrir de l'habitat d'une aussi grande qualité et autant économique que ce qu'on peut faire aujourd'hui.

Il faut effectivement revoir l'habitat parce qu'on ne l'occupe plus de la même manière. C'est vrai qu'il y a plusieurs catégories de gens à loger, il y a des jeunes dans les familles ; il y a des jeunes qui souhaitent prendre leur autonomie, qui viennent parce qu'ils ont de la formation et du travail localement. Là aussi, il faut répondre à ces jeunes, avec l'accompagnement qu'il faut. Aujourd'hui, quand des jeunes veulent, pour des raisons personnelles ou professionnelles, investir et arriver sur un quartier, Nièvre Habitat meuble le logement pour le compte des jeunes. Ça peut permettre à des jeunes de démarrer à moindre frais dans la vie active et surtout d'avoir le confort qu'ils réclament.

C'est vrai qu'on a un projet en évolution, parce que là on est parti sur une dizaine d'années au moins. C'est aussi ce que peut initier une politique de la ville. Au départ, on a des financements pour s'attaquer aux travaux les plus conséquents économiquement. Mais après ça, il faut que la dynamique parte et irrigue l'ensemble du territoire, qu'elle ne soit pas portée uniquement que par des bailleurs publics. Aujourd'hui, notre problème, c'est que peu de gens investissent dans le logement privé et on fait tout reposer sur les bailleurs publics. Pourquoi pas, mais il faut que demain, le bailleur public puisse tirer aussi le logement privé sur les quartiers, pour faire de la mixité, etc. Le peuplement des quartiers a aussi sa grande importance. Là aussi, on peut faire de l'habitat sur les quartiers : vous avez des commerces, des bistrots, des collèges, des écoles ou la piscine. Mais pourquoi pas apporter d'autres activités, de services par exemple, qui permettraient aux gens de venir sur ce quartier et de voir en fin de compte que sur ce quartier, d'abord on y vit bien aujourd'hui parce qu'effectivement il va être transformé, et que les habitants qui vivent sur ce quartier sont des habitants à fréquenter comme n'importe quel habitant et que ça ne pose aucun problème.

Michel Veneau
Merci pour vos interventions. C'est vraiment intéressant d'avoir les images. Vous avez bien compris ce programme sur dix ans ou plus. Après, il faut voir suivant les financements. On se met des objectifs, mais il faut aussi trouver les financements pour pouvoir réaliser tous ces aménagements et ces travaux qui seront certainement très intéressants pour le quartier, pour la ville et pour le bassin de Cosne. Il faut dire qu'on draine tout un bassin. Cosne est une ville centre et si on a un quartier qui est rénové et amélioré au niveau de son habitat, ça donnera aussi une image forte à la ville de Cosne, à la communauté, à tout notre bassin de vie et c'est très important.

J'ai omis tout à l'heure de vous parler du Papillon. En ce qui concerne le Papillon, nous avons acquis un deuxième Papillon, un deuxième bus qui sera en service en septembre ou octobre, plutôt en septembre. Ça va améliorer les dessertes de Villechaud jusqu'à Cours, le quartier Saint-Laurent, l'ensemble de la ville, y compris le dimanche matin. Nous avons envisagé au départ d'essayer, pour le marché, de faire des navettes le dimanche matin. Cela donnera un service supplémentaire à nos populations et on espère dans le futur – mais on rêve peut-être un peu, les élus parfois – que les gens prennent moins la voiture et un peu plus les navettes. On se rend compte qu'il y a beaucoup de voitures. Tous les jours, on augmente le nombre de voitures dans nos villes et ça apporte

beaucoup de gênes pour la circulation, pour les piétons, pour les cyclistes, pour tous les gens qui vivent dans nos villes. L'idéal, c'est bien le transport en commun, c'est vrai, mais il sera difficile dans nos petites villes d'avoir des transports en commun qui puissent satisfaire beaucoup de nos habitants. Mais quand même, cette deuxième navette, je crois, apportera un plus, y compris dans le quartier Saint-Laurent, parce que tous les services ne sont pas quand même dans le quartier, ils sont répartis sur l'ensemble de notre ville, et cela leur permettra d'être mieux desservis. J'espère que ça satisfera le maximum de nos concitoyens.

En ce qui concerne la création d'une bourse au permis, c'est quelque chose qu'on avait déjà évoqué, qui est financée, je crois, par la Région. La Région finance le permis et nous, la ville, dans ce cadre-là, je crois que si on peut apporter un plus au niveau des jeunes qui ont besoin d'une voiture, pour travailler ou même faire une formation, on le fera.

Je vous remercie de vos interventions. Vous pouvez rester si vous le voulez, vous n'avez pas le droit de prendre part au débat, mais vous avez le droit de rester. Monsieur le sous-préfet, Monsieur le président, merci de vos interventions. Je crois que ça nous a éclairés vraiment pour ce contrat de ville. Maintenant, je vais ouvrir le débat. Chers collègues, est-ce que vous avez des questions ?

Hicham Boujlilat
Je voulais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants pour cette présentation du contrat de ville, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le président, présentation complète des orientations que vous souhaitez donner au contrat. Je souhaitais indiquer que pour notre part, on a eu un exercice, sur la forme assez compliqué, pour préparer le conseil municipal. On a eu la convocation en temps et en heure, et on a découvert le document du contrat de ville, qui a dû être mis en ligne vendredi ou samedi, et on n'a pas reçu d'information comme quoi il y avait un document. Lorsque nous avons reçu la convocation du conseil municipal, nous n'avions que les conventions et pas de documents supports.

Michel Veneau
Tout à fait, parce que les documents ont été terminés vendredi soir. Il fallait qu'on termine, la Région nous avait demandé de terminer tous ces documents pour fin juin. Donc, on a essayé de respecter les délais et en plus après, vous le savez, en juillet…

Hicham Boujlilat
Je voulais simplement vous indiquer, parce qu'après, on a pas mal de choses à voir… Donc c'est pour vous expliquer, ce sera peut-être un peu long… On a essayé de travailler dessus, mais si on avait pu avoir un mail pour dire : vous avez…

Michel Veneau
Vous connaissez bien le dossier et vous allez bien intervenir, je vous fais confiance, allez-y.

Hicham Boujlilat
Ce serait mieux pour le confort de notre travail.

Une chose importante : dans le cadre du document dont nous avons pris connaissance, vous vous rappelez de la manière dont le contrat de ville a été élaboré. J'aurais tendance à vous préciser qu'il manque quand même une partie, c'est qu'on est passé du PRU, programme de rénovation urbaine, au contrat de ville. Je pense que c'est une étape, Monsieur le président l'a rappelé tout à l'heure, qu'il ne faut pas éluder. Vous avez indiqué tout à l'heure, ça m'a fait plaisir, qu'il fallait mettre un peu plus d'humain dans l'urbain. C'était les propos que j'avais tenus le 24 octobre 2011 en conseil municipal, lorsque nous avions décidé de lancer une étude pré-opérationnelle. Nous avons eu un cabinet, Aceif qui nous a fait un travail remarquable dans le cadre des orientations à venir et on retrouve d'ailleurs certains éléments…

Michel Veneau
Ce qu'il faudrait Monsieur Boujlilat, c'est de voir par rapport aux documents, puis de nous poser des questions et apporter peut-être des solutions, parce qu'on ne va pas refaire l'histoire. Nos collègues, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le président, on ne va pas quand même leur faire prolonger. Sinon, ils vont partir si ça dure trop longtemps.

Hicham Boujlilat
Je me réfère au document, puisque dans le document, il y a un historique, donc je voulais indiquer…

Michel Veneau
Non, mais l'historique, tout le monde le connaît.

Hicham Boujlilat
Premier élément, je pense qu'il est important de mettre en perspective et d'indiquer tout le travail qui a été fait dans le cadre de cette étude, avec les différentes conclusions et les enjeux qui ont été vus.
Autre point, parce que c'est important : on parle de démarche participative, l'étude notamment et je pense que ça a été un volet important, il y a eu une enquête auprès de 100 ménages. Le cabinet est allé voir 100 ménages, 100 portes à portes.

Michel Veneau
Tout ça, on le sait, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Dans le cadre de l'élaboration du document, je pense que ça pourrait l'enrichir d'indiquer… On parle de réunions, etc., mais ça va venir apporter certains points d'enrichissement ou en tout cas de contradiction avec ce qui est indiqué parfois dans le document, dans les différentes pages. Donc, je pense que c'était important de l'indiquer.
Ce qu'on retrouve dans les conclusions du document que je vais reprendre ici, je l'indique quand même, parce que c'est important.

Michel Veneau
Non, mais ce qui serait bien, Monsieur Boujlilat, il faut qu'on soit clair ce soir, on ne va pas refaire tout le document, c'est clair.

Hicham Boujlilat

Alors une question : est-ce que ce document est amendable ou pas ?

Michel Veneau
Bien sûr qu'il est amendable. Allez-y, posez vos questions. Après, vous allez nous les envoyer par mail ou par écrit et on va les reprendre ou pas, suivant…

Hicham Boujlilat
C'est ce soir qu'on voit, avant de voter.

Michel Veneau
Allez-y, posez vos questions. Amenez vos amendements et n'essayez pas de nous refaire l'histoire, parce que ça ne sert à rien de refaire l'histoire. Vous le savez, aujourd'hui, on est en 2015 et on parle de dans dix ans déjà. Donc pensons à l'avenir aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
C'est ce qu'il aurait fallu faire en 2006 déjà, lorsque l'Anru 1 a été lancé.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, arrêtons de parler du passé, parlons du présent et du futur. Vous connaissez bien l'histoire, mais ça ne sert à rien de compliquer les choses.

Hicham Boujlilat
Premièrement, une enquête qui a été importante, et je pense qu'il faudrait l'apporter au moins dans les annexes et les conclusions de l'enquête, parce que c'est un point important dans le cadre du contrat de ville.
Deuxièmement, l'Etat a financé, en septembre 2012, un diagnostic en marchant. Les conclusions nous ont permis de sortir un GUSP. Je pense qu'il serait utile, parce qu'on a quand même élaboré ce travail, de mettre en annexe également le travail du GUSP avec l'ensemble de ses préconisations. C'est un point important.
Sur le reste, je ne ferai pas état de l'ensemble des réunions de concertation avec Nièvre Habitat. Le président de Nièvre Habitat, Jacques Legrain l'a indiqué tout à l'heure, on en a eu toute une série.

Sur le document en lui-même et par rapport au programme de rénovation urbaine, ce qui était ressorti, ce sont plusieurs enjeux et intentions. Le premier enjeu, c'est de donner au quartier une vocation de pôle urbain. On le retrouve dans le contrat de ville qui nous est proposé. La piscine, le parc Schweitzer – ça a conduit à sa réhabilitation. Et on avait aussi comme enjeu un nouvel habitat pour nouvel habitant. Là-dessus, on l'a indiqué aussi tout à l'heure.
La modernisation du quartier vieillissant, le deuxième enjeu, avec le logement et le centre commercial. Ça a été clairement identifié. Le troisième des quatre enjeux : donner de la cohérence urbaine, ça a été esquissé tout à l'heure. Dans le cadre des travaux qui ont pu ressortir a priori du conseil citoyen, ce qui ne ressort pas dans l'enquête élaborée auprès des 100 ménages, ça représente plus de 200 habitants, c'est qu'on identifie le parc et il y a un enjeu fort sur le parc, mais le centre commercial est identifié comme étant une place centrale. Et l'étude a montré que les habitants passent au moins une fois sur le centre commercial. C'était quelque chose qu'il fallait améliorer. Les places secondaires, on en parlait tout à l'heure, et les déplacements doux évidemment, avec une

importance particulière sur l'avenue de la Paix, parce que c'est une avenue où les véhicules roulent trop vite, où il y a également un problème de cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les véhicules.
Ensuite, renforcer la mixité et les liaisons, diversifier le statut des logements, ça c'est bon, on le retrouve. Ce qu'on retrouve moins dans le cadre du contrat de ville, c'est le renforcement du rapport entre les grands équipements. On en parle d'une manière éparse, mais on ne voit pas le lien plus fort qui pourrait être fait, j'y viendrai aussi tout à l'heure, notamment sur les pôles scolaires ; le parc qui est un espace vert et de manière à ce qu'il devienne un espace vert de dimension communale, ce qu'il n'est pas malheureusement aujourd'hui.

Au niveau de l'habitat, l'objectif assigné dès le départ, c'était d'avoir un habitat avec 25 % de logements sociaux sur Cosne. C'était pour nous un point central qui a été bien pointé et un point de divergence avec le programme qui nous est présenté. Il était prévu la démolition de 271 logements, ce qui représentait 33 % des logements, avec en particulier, les « Binot ». J'ai repris toutes les phases 1, 2, 3, 4 qui y sont présentées et la 6 avec la tour, c'est évident. Sur le premier point, avec les 72 logements qui sont en cours de réhabilitation, c'est de l'argent qu'on a réussi à avoir dans le cadre de l'Anru 1.

Michel Veneau
C'était le passé. Avancez Monsieur Boujlilat, parce que là, ça va durer trop longtemps, votre intervention et je vais être obligé de vous arrêter. Parce que tout ce que vous nous avez dit, c'est dans le contrat de ville actuellement. Tout ce que vous avez énuméré dans l'étude qui avait été très bien faite, tout est dans le contrat de ville. Qu'est-ce que vous voulez qu'on apporte de plus ? Dites-moi ce qu'il faut apporter de plus ? C'est la question que je vous ai posée au départ.

Hicham Boujlilat
Sur la démolition du mail Saint-Exupéry, d'accord.
Divergence sur la démolition sur le point 5. Il était prévu de commencer les travaux de réhabilitation en bas de l'avenue de la Paix. Ils sont arrêtés à cause des hirondelles. On a vu un oiseau tout à l'heure qui nous perturbait, mais il y a quatre mois de retard à cause des hirondelles. Là-dessus, vous envisagez de faire démolir 90 logements pour en construire 30. Il y a la démolition aussi de la petite tour, je n'ai pas compris. La tour Schweitzer, c'était compris, normalement ça devrait être fait d'ici la fin de l'année ou ça devrait commencer à la fin d'année. La grande tour est gardée, c'est normal. Je vois en tout cas dans le projet, le 8, la démolition prévue de la tour qui nous semblait jusqu'à présent bien fonctionner. Donc là-dessus, on est un peu en divergence.

Sur le contrat de ville, sur l'habitat, avant de venir sur les points que vous avez indiqués tout à l'heure en première partie, ce que vous nous proposez, c'est la démolition de 51 % du bâti, 417 logements sur 811. On a en échange la construction de 160 logements, c'est ce qui est dans le contrat de ville. Il était prévu 175 logements. Ce qui fait un différentiel entre ce que nous envisagions et ce que vous nous proposez. Nous étions sur une perte de 96 logements sur la ville, puisque les reconstructions, certaines seront prévues à la Fontaine Pernée, d'autres aux serres municipales sur d'autres terrains. Là-dessus, on a quand même un grand différentiel.

Sur le reste, j'en ai parlé tout à l'heure, je n'y reviendrai pas. En tout cas, je me réjouis aussi du projet de résidence jeunes. Je pense qu'il serait bon aussi de mettre un document sur lequel nous avons travaillé avec Jacques Legrain, également avec la PEP et avec la mission locale Bourgogne Nivernaise. Je retrouve des propos et des termes dans le cadre du contrat de ville qui est proposé, je m'en réjouis. Mais en tout cas, il y a aussi en annexe un gros travail qu'on a pu faire de production qui pourrait être joint et que vous avez de toute façon dans les archives de la ville. C'est pour le volet historique, c'est important de rappeler d'où on vient. Sur l'habitat, pour vous indiquer qu'on a une divergence de vue sur le programme qui est présenté : sur la première partie qui a été présentée par Monsieur le sous-préfet, Monsieur Mezy et vous-même, il y a quelques éléments éventuellement d'amélioration là-dessus.

Sur le CPER, sur le Contrat de plan Etat-Région, dans le cadre du volet territorial, c'est vrai qu'il y a un volet territorial qui a été inscrit. Ce n'est pas le cas dans toutes les régions et je pense qu'il faut l'indiquer. C'est une volonté forte des élus de la région et des élus du département. Nous sommes partis à plusieurs reprises avec une délégation nivernaise pour obtenir que l'Etat s'engage à hauteur de 17 M€, ce n'est pas rien. Et la région Bourgogne aussi à hauteur de 33 M€. Donc c'est 50 M€, dans le cadre de tous les quartiers. Et j'espère que nous en aurons un maximum. C'est important de le relier.

En page 7 du document, il est indiqué…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, je crois que pour les négociations financières, je vais vous embaucher, vu les chiffres que vous m'annoncez, mais on verra avec Monsieur le préfet. Je crois que je vais vous emmener avec moi quand on va négocier parce que vous avez l'air de bien négocier tous ces chiffres. Je pense que la ville de Cosne aura de très bons résultats.

Hicham Boujlilat
C'est ce qu'on a fait avant jusqu'en…

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
C'est le contrat de plan Etat-Région que j'ai ici, si vous voulez, je vous le laisse.

Michel Veneau
Non, mais vous verrez la finalité financière. Vous allez voir, Monsieur Boujlilat, vous allez être déçu et moi aussi, certainement.

Hicham Boujlilat
Ce sont des négociations et c'est vrai que c'est compliqué, on est en concurrence avec d'autres communes et c'est toujours compliqué. Après, il y a 50 M€, il fallait les avoir, ce n'est pas évident. Et maintenant, il faudrait avoir un maximum pour le territoire. Après, c'est votre force de persuasion qui permettra d'avoir un maximum de financement.

Michel Veneau
On fait le maximum, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Je n'en doute pas, mais il faut quand même indiquer les chiffres qui existent, de manière à essayer d'en obtenir le maximum possible.

Michel Veneau
C'est ce qu'on fait, Monsieur, au quotidien.

Hicham Boujlilat
Je n'en doute pas.

Michel Veneau
On le fait au quotidien, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
En page 7 du document, ça a évolué, je pense, entre l'étude ACEIF, parce que ce sont les chiffres de l'étude ACF, mais ça va dans le sens qui a été indiqué. Le revenu médian qui est indiqué, c'est 9 600 €, or il est de 9 200. Je pense que dans la durée, il a baissé, mais on a quand même 400 € de revenu médian en moins. Ce sont les revenus fiscaux localisés au 31 décembre 2011. On voit bien quand même une dégradation du revenu médian sur la période.

En page 8 du document, il est indiqué « réhabilitation d'une maison de quartier ». Sauf que lors du conseil municipal du 20 septembre 2013, les financements que nous avons demandés, notamment aux régions, c'était pour la réhabilitation de l'ancienne école Pierre et Marie Curie. Je pense qu'il faut revenir à cette dénomination. Vous vérifierez, Monsieur le maire, c'est le conseil municipal du 30 septembre 2013, on n'a pas mis « maison de quartier », parce que la ville de Cosne a déjà demandé des financements pour une maison de quartier qui n'est pas maison de quartier aujourd'hui, mais espace ados. Parce que les maisons de quartier ont une labellisation spécifique. Si on dit ce terme-là, c'est autant de crédits qu'on n'aura pas. Donc je pense que c'est une correction qu'il faut avoir et qui est importante. Vous verrez, c'est une délibération du conseil municipal.

Michel Veneau
Je m'en rappelle.

Hicham Boujlilat
Sur la page 9, il est rappelé tout le contexte, je ne vais pas vous l'indiquer, je vous l'ai indiqué tout à l'heure, mais il est important de préciser qu'il y avait eu une étude d'opportunité qui a été financée par l'Etat, qu'on a mise en place. Et des réunions publiques et une enquête auprès des ménages qui ont été réalisées entre 2011 et 2013. C'est important également pour montrer le côté participatif de l'étude.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, vous n'allez pas vous répéter dix fois. On a compris la première fois. Vous vous répétez à chaque fois, il faut arrêter quand même.

Hicham Boujlilat
En page…

Michel Veneau
Il faut arrêter, sinon je vais être obligé de vous couper la parole. Non, mais je suis sérieux là. Arrêtez de vous répéter sans arrêt.

Hicham Boujlilat
Je vous indique simplement que…

Michel Veneau
Non, mais arrêtez de vous répéter.

Hicham Boujlilat
On a eu le document dans le contexte et je le prends d'une manière linéaire, ce n'est pas facile, mais le temps qu'on a eu pour travailler…

Michel Veneau
Non, mais vous, vous connaissez ce dossier par cœur.

Hicham Boujlilat
Le contrat de ville, je l'ai eu là. Il y a des choses dont je parlerai tout à l'heure, ce n'est pas…

Michel Veneau
Avec Nièvre Habitat et tout ça, vous connaissez tout par cœur. N'allez pas nous raconter des histoires. Donc là-dessus, à mon avis, vous auriez pu nous faire une synthèse. C'est mon sentiment.

Hicham Boujlilat
C'est ce que j'ai là.

Michel Veneau
Ce n'est pas ce que vous faites, ce n'est pas une synthèse.

Hicham Boujlilat
J'ai une synthèse de trois pages sur un document de 77 pages. Donc laissez-moi développer.

En page 12 du document, vous parlez du collège des citoyens. Je pense qu'il serait bon que l'ensemble des élus ait la composition. Je ne l'ai pas. Ce serait bien qu'on puisse avoir l'ensemble de la composition du conseil des citoyens. On a la décomposition, je pense qu'il serait utile de l'avoir, de manière à voir comment il est…

Michel Veneau

Non, mais je ne comprends pas pourquoi vous voulez l'avoir. On l'a mis en place avec Monsieur le sous-préfet, Monsieur Dherbier était présent et je ne comprends pas votre question.

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'il serait possible de…

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Dherbier a la liste, comme moi, comme Monsieur le sous-préfet. Je ne comprends pas votre question Monsieur Boujlilat. Je suis surpris de vos questions, très surpris même.

Hicham Boujlilat
En tout cas, on ne l'a pas.

Michel Veneau
Vous vous parlez quand même entre vous. Moi avec mes collègues, on se parle.

Hicham Boujlilat
Donc, je pense qu'il serait important…

Michel Veneau
Ce ne sont pas les bonnes questions.

Hicham Boujlilat
Sur le reste, on ne parle pas de la maison du projet, dans le cadre du contrat de ville, alors que ça fait partie des choses qui doivent être mises en place. Monsieur le maire, la maison du projet, c'est dans le cadre du cadre de référence des conseils citoyens. Il est indiqué qu'il doit normalement apparaître et je ne les vois pas apparaître dans le document. Est-ce que c'est quelque chose qui va apparaître plus tard ?

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Donc ça va apparaître plus tard. A quel moment ?

Michel Veneau
Quand on va signer avec l'Etat, je pense.

Hicham Boujlilat
Est-ce que nous pourrions disposer des comptes rendus des conseils citoyens ?

Michel Veneau
Nous, les élus, avec Monsieur le sous-préfet, nous avons assisté à une seule réunion, une présentation. Sinon ils sont indépendants, ils sont vraiment autonomes.

Hicham Boujlilat

Mais heureusement, tant mieux. Mais est-ce qu'on pourrait avoir les comptes rendus ? Puisque là-dessus, il y a quand même une subvention de 1 500 euros pour la structure porteuse, et je pense que…

Michel Veneau
Il faut leur demander. Nous, on ne les a pas.

Hicham Boujlilat
Parce que dans le cadre de référence des conseils citoyens, il est indiqué que les comptes rendus doivent être quand même… C'est pour ça que je vous l'indique. Donc si vous ne les avez pas, si on pouvait les avoir par votre intermédiaire, ce serait très bien.

Michel Veneau
Je ne vois pas bien ce que vous voulez dire encore. Je ne comprends pas bien vos questions. Monsieur Jaillet, je ne comprends pas bien les questions. Il y a un conseil citoyen qui est en place avec des associations, ils font bien leur travail et je ne vois pas ce qu'on va faire. On n'a pas le droit, nous, les élus, d'assister à leurs réunions, ni de débattre avec eux. C'est la règle. C'est l'Etat qui nous a mis cette règle-là et nous, on la respecte. Ni le maire, ni les adjoints ne vont à ces réunions, c'est comme ça. Il y a des règles qu'il faut savoir respecter dans la vie, et nous, on les respecte.

Hicham Boujlilat
En tout cas, c'est une règle sur les comptes rendus, qui est dans le cadre de référence des conseils citoyens. Je demanderai en tout cas, à ce qu'on puisse avoir les comptes rendus dans le cadre de cette règle.

Michel Veneau
On va regarder les règles.

Hicham Boujlilat
Merci.
En page 17, il y a une notion que je conteste. Vous parlez de la notion de village Saint-Laurent. Il m'arrive d'être au quartier Saint-Laurent, comme vous, mais cette notion de village, c'est quelque chose dont je n'ai pas l'impression. J'y suis en ce moment, j'y vais régulièrement tous les jours, mais je n'ai pas le sentiment que les gens ont un sentiment d'appartenance à un village ou qu'ils indiquent qu'ils habitent dans un village. Je pense que c'est une notion et une terminologie, en tout cas dans ce cadre-là, qui peut être restrictive. Ce n'est pas une notion que j'ai, et j'y suis assez régulièrement. Alors ce sont peut-être quelques habitants du quartier qui parlent de village, mais je n'ai pas l'impression que c'est l'ensemble. En tout cas, ce n'est pas une notion qui ressort. C'est quelque chose qui me gêne et c'est une notion en tout cas que je conteste, celle de village Saint-Laurent.

Sur la délinquance, le sous-préfet en a parlé tout à l'heure, je suis…

Michel Veneau
Monsieur le sous-préfet, c'est mieux.

Hicham Boujlilat
Voilà, le sous-préfet en a parlé tout à l'heure.

Michel Veneau
Monsieur le sous-préfet !

Hicham Boujlilat
Donc il en a parlé tout à l'heure. En page 17, on parle qu'il y a un peu délinquance, etc. Je voulais savoir quel type d'indicateur on avait. Dans le cadre de l'étude également, ce qui était indiqué, je pense que c'est important, Monsieur le sous-préfet ou sous-préfet l'a indiqué tout à l'heure : il nous a été demandé plus de proximité de la part de la police municipale et de la gendarmerie. Je pense que c'est quelque chose qui est important, notamment pour rassurer aussi.

Michel Veneau
Je peux vous dire que ça se pratique déjà depuis notre élection, parce que nous avons des réunions police municipale et gendarmerie tous les mois avec mon collègue, Monsieur Renaud, et ça se pratique déjà. Monsieur le sous-préfet nous a demandé qu'on ait un peu plus de présence à la gendarmerie et à la police, et c'est ce que nous allons faire dans le futur. Mais ça se pratique déjà, les échanges. On l'a officialisé là dans le contrat, mais ça se pratique déjà.

Hicham Boujlilat
Les échanges, tous les mois, c'est quelque chose qui existe depuis très longtemps. Mais en tout cas, le ressenti des habitants…

Michel Veneau
Attendez Monsieur, on se rencontre, ça fait presque deux heures qu'on est en réunion pour parler de tous les problèmes sur la ville. Attendez Monsieur, je vous réponds déjà. Ça se passe très bien et on va demander à notre police d'être plus présente sur le quartier, comme Monsieur le sous-préfet nous l'a demandé.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, on dit la même chose.

Michel Veneau
Non, mais ça se pratique et ça va évoluer dans le futur.

Hicham Boujlilat
Les réunions mensuelles sont… Donc on va dans le même sens, mais c'est quelque chose qu'on ne voit pas dans le document, c'est pour ça que je vous en parle. Dans le cadre du document, en page 16, je pense que c'est important d'indiquer le travail de proximité qui sera engagé avec la police municipale et la gendarmerie, parce que ça ressortait des échanges en réunions publiques qu'on avait eues ici à l'ancienne école Pierre et Marie Curie et dans le cadre des enquêtes. C'est quelque chose qui ressort de très fort.

Il est question d'un manque de lieu fédérateur aussi, toujours dans cette page 17, sauf que ça vient en contradiction avec l'enquête ménage, où le centre commercial est quand même bien marqué comme étant un lieu fédérateur. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de l'étude et également dans le cadre du contrat de ville, on parle de requalification du centre commercial. Donc, il y a une contradiction entre cela, entre le fait que certains disent qu'il y a un manque de lieu fédérateur, alors qu'il en existe un, qui mérite d'être restructuré et on le voit dans l'étude. C'est un paradoxe que je voulais indiquer.

Toujours en page 17, sur l'image que les habitants peuvent avoir du quartier, je pense qu'il y a un mot à rajouter sur la réciprocité avec les habitants qui n'habitent pas dans le quartier Saint-Laurent. Dans le 4e paragraphe de la page 17, on parle de la discrimination, et qu'on n'arrive pas à bien l'identifier. Je pense qu'il n'y a pas de discrimination à Cosne quant aux lieux de domicile : rue Romain Rolland, avenue de la Paix, etc., ce ne sont pas des noms de rues discriminants. On n'habite pas dans un quartier de grande banlieue où le lieu de domicile peut être discriminant pour chercher un travail, etc. En revanche, il y a malgré tout de la discrimination qui peut porter sur d'autres sujets et je pense que c'est important de bien l'indiquer.

Autre point aussi dans le 4e paragraphe : si les habitants n'ont pas une mauvaise image de leur quartier, c'est vrai, il y a quand même une mauvaise image du quartier des personnes qui n'habitent pas sur ce quartier et même un sentiment d'insécurité. Des gens qui disent : oh là là, le quartier Saint-Laurent, je ne sais pas ce qui s'y passe, etc. Là-dessus, l'image que donne le quartier sur l'extérieur, c'est une image qui est fausse de ce point de vue-là et on ne la voit pas dans le cadre de l'étude. Je pense que c'est un point qu'il faut rajouter en page 17.

En page 20, les chiffres m'ont surpris. On dit que 4 % des élèves du lycée Pierre-Gilles de Gennes sont issus du quartier. Je suis surpris par ces chiffres. Est-ce qu'il s'agit bien des deux sites Pierre-Gilles de Gennes ou que du lycée d'enseignement général ? Je suis vraiment surpris.

Michel Veneau
Ce doit être l'Education nationale qui a donné les chiffres.

Hicham Boujlilat
Oui, mais est-ce que c'est sur George Sand ou Chevenard en fait ? Je suis surpris.

Michel Veneau
Ce sont les partenaires qui ont donné les chiffres.

Hicham Boujlilat
Est-ce que ce chiffre peut être vérifié, parce que j'ai un gros doute ? Si sur George Sand, le lycée d'enseignement général, on peut malheureusement arriver à ce taux-là, j'ai quand même un doute sur le site Chevenard, parce que 4 % des élèves du lycée issus du quartier… J'aimerais bien qu'on puisse vérifier ce chiffre-là et qu'on puisse avoir le taux par établissement : quel pourcentage sur George Sand et quel pourcentage sur Chevenard. (Je parle comme avant.)

Page 20 toujours, en matière de formation, il est indiqué : tirer profit de l'école de la deuxième chance et du Greta, très bien. Mais on est quand même sur de la réparation, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas saisi leur première chance. Je pense qu'il faut également rajouter, surtout en page 20, qu'on augmente le taux d'élèves issus du quartier au lycée d'enseignement général et au lycée d'enseignement professionnel, mais également qu'on indique qu'il faut renforcer les moyens du collège qui a été classé en REP. Parce que là, on parle de la prévention. En page 20, on dit qu'on essaie de les récupérer ensuite, mais je pense qu'il y a un gros travail à faire aussi en amont. Et renforcer ce point-là en page 20 du document. Pour moi, c'est vraiment primordial. C'est indispensable.

En page 21, on parle des commerces du quartier qui ont une envergure communale…

Michel Veneau
Ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit. Vous ne dites pas tout à fait la vérité.

Hicham Boujlilat
Attendez, je vais reprendre sur la page 20.

Michel Veneau
C'est marqué : « le quartier Saint-Laurent dispose de services publics », et entre parenthèses, tout est énuméré. Mais on ne dit pas que c'est de la dernière chance. Personne n'en parle, c'est vous qui le dites ça. Je ne comprends pas, je n'arrive pas à vous comprendre ce soir.

Hicham Boujlilat
Attendez, c'est sur le 4 %, je retrouve…

Michel Veneau
Non, mais je ne parle pas des 4 %. Là, vous venez de parler de l'école de la deuxième chance.

Hicham Boujlilat
Oui c'est en page 20, il est indiqué d'une manière très précise : « en matière de formation, le quartier pourrait tirer profit de la présence en son sein de l'école de la deuxième chance Nièvre Bourgogne et du Greta ». Je pense qu'il faut ajouter qu'il devrait aussi tirer profit, pour renforcer les moyens du collège qui est classé en réseau d'éducation prioritaire. C'est le quatrième paragraphe, dernière phrase.

Michel Veneau
D'accord.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, je vous garantis que je ne prends que ce qui est écrit dans le document, il est hors de question de mentir.

Michel Veneau

Il ne faut pas.

Hicham Boujlilat
Je ne le fais pas, vous le savez. En page 21, il est indiqué dans le document, au deuxième tiret : « le quartier dispose à la fois de commerces d'envergure communale ». De manière à donner une plus grande envergure au document, c'est plutôt de mettre : d'une envergure intercommunale. Ce sont les supermarchés Aldi et Lidl. Aldi va s'agrandir, vous le savez, mais il draine des gens qui viennent de…

Michel Veneau
Je le sais un peu.

Hicham Boujlilat
On le sait aussi.

Michel Veneau
Mais un peu plus que vous quand même.

Hicham Boujlilat
Il va s'agrandir.

Michel Veneau
Il y a un permis de construire, quand même.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire… Le supermarché Aldi va s'agrandir…

Michel Veneau
Non, mais comme vous savez tout.

Hicham Boujlilat
Je pense que c'est important – désolé de travailler les dossiers – de mettre « d'une envergure intercommunale », parce que ça permettra d'enrichir le volet intercommunal du dossier. Ça voudra dire aussi que ces supermarchés drainent des gens qui n'habitent pas la ville et on le sait bien.

Sur le Papillon, vous dites qu'il draine actuellement… Mais je pense que depuis qu'il a été mis en place, il draine quand même pas mal de monde, des personnes âgées. Je pense qu'il est important d'ajouter le transport à la demande, qui est un service dont on ne parle pas dans le document et qui est vraiment très important, très nécessaire pour les habitants du territoire, de l'ensemble de la ville, mais également des habitants du quartier. Il y a quand même plus de 30 % de personnes âgées et on a des gens aussi du quartier qui, parfois, parce que les horaires ne leur conviennent pas, prennent le transport à la demande, c'est important de le mettre.

En page 22, il est indiqué, et c'est un point de désaccord, que les grands ensembles, les grands immeubles ne correspondent pas aux attentes. Je considère que c'est faux, notamment la tour Schweitzer et les deux autres grandes tours. Vous l'avez indiqué tout

à l'heure, mais on ne le voit pas dans le rapport. Dans le rapport, il est indiqué que les grands ensembles et les grands immeubles ne correspondent pas aux attentes. On a deux tours, trois même, dont une que vous envisagez de démolir, je ne vois pas la pertinence, qui ont des ascenseurs et qui fonctionnent très bien. La tour Schweitzer, on a plus de 62 % qui sont des retraités. Ce sont des logements qui sont adaptés. Nièvre Habitat a fait les efforts nécessaires. Il va y avoir la rénovation thermique. Je pense que ces grands ensembles, ces bâtiments répondent vraiment aux attentes. Ces grands ensembles répondent plus aux attentes que les bâtiments qui sont rue Saint-Exupéry, qu'on a visités il y a un ou deux ans avec le président Legrain. L'année dernière, on a vu l'état de certains logements, et les Binot. Donc je pense qu'il faudrait amener un correctif sur ce point-là.

Michel Veneau
Sur le programme de démolition-réhabilitation, dites-nous en quelques mots ce que vous pensez.

Hicham Boujlilat
Je l'ai indiqué tout à l'heure, je ne vais pas…

Michel Veneau
C'est bon, alors ne revenez pas dessus, dans ce cas.

Hicham Boujlilat
C'est le diagnostic, ce n'est pas le programme. Sur le diagnostic, je pense que c'est important, parce qu'après, on parle de la manière dont la réhabilitation urbaine va être menée et on a quand même des ensembles qui tournent bien. On n'a pas besoin par exemple d'abattre la tour Schweitzer pour faire du R+2. Ce n'est pas utile de faire du semi-collectif là-bas. On a des grands ensembles qui vivent bien. Je suis dans la phase diagnostic. Sur la phase proposition, je suis en désaccord, c'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure…

Michel Veneau
Tout à l'heure, donc vous l'avez dit.

Hicham Boujlilat
Là, on est en diagnostic. En page 23 ou 24 – je me perds dans les pages entre les différents documents –, il n'est pas fait mention d'un nécessaire besoin de renforcement de la vie associative citoyenne. Parce qu'on parle d'économie sociale et solidaire, on voit l'ensemble des éléments qu'il y a ici, sauf que la vie associative citoyenne existe peu sur le quartier et c'est un vrai enjeu. On doit avoir deux ou trois associations sur le quartier Saint-Laurent, pas plus. Je ne sais pas si elles font partie du conseil citoyen, mais en tout cas, on n'a pas d'association de locataires, et je pense que c'est un vrai manque sur ce quartier. Je pense qu'il est important d'indiquer que le contrat de ville va travailler sur le renforcement de la vie associative, d'autant plus que la circulaire du 30 juillet 2014 l'évoque dans son point 1.6, parlant des associations généralistes. Je pense qu'il est important aussi de citer, en illustration, le peu d'associations qui existent et qui ne sont pas citées dans le document.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, je vais vous couper deux minutes. Je vais vous donner un exemple pour les associations. Vous savez qu'il a été créé un club de foot dans ce quartier. Ces gens-là avaient des problèmes pour s'entraîner, l'hiver surtout. Et vous aviez élaboré un projet d'éclairage du parc Schweitzer. Vous vous rappelez de ça ? Je pense que vous vous rappelez du projet. Et j'ai changé : j'ai gardé bien sûr l'éclairage de toutes les allées, qui était prévu dans votre programme, mais en ce qui concerne le terrain, j'ai demandé qu'on éclaire le terrain de foot, pour que les jeunes du quartier puissent utiliser cet espace pour jouer et s'entraîner l'hiver. Je pense que c'est du concret. C'est simple, je n'ai pas fait d'études, j'ai vu sur le terrain, j'ai vu que ces jeunes avaient des problèmes pour s'entraîner l'hiver, parce que l'hiver ils ne peuvent pas s'entraîner, ils allaient au gymnase du lycée. Donc, pour jouer à l'extérieur, j'ai dit : voilà un espace qui est libre. On a remis deux poteaux, un de chaque côté au niveau du terrain, et c'est du concret. Je vais vous dire, la politique, c'est du bon sens pour moi. Il faut avoir du bon sens et écouter les gens, tout simplement. Ce n'est pas la peine d'aller plus loin. Après le reste, on peut dire ce qu'on veut.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, la politique, c'est du bon sens…

Michel Veneau
C'est du bon sens souvent, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat
C'est du bon sens de le dire et je le sais bien, mais je n'ai pas demandé…

Michel Veneau
De le faire, c'est mieux !

Hicham Boujlilat
Oui, de le faire, c'est mieux. Après, on va…

Michel Veneau
Si.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, oui de le faire, c'est mieux. C'est très bien.

Michel Veneau
Oui, je pense.

Hicham Boujlilat
Ça n'empêche que dans le cadre du document et dans le cadre de la circulaire cadre, il est bien indiqué… Pour moi en tout cas, la vie associative citoyenne, ce n'est pas simplement un club de football et un éclairage pour un club de football.

Michel Veneau

Monsieur, ce n'est pas vous qui allez me donner des leçons de morale au niveau associatif. Je suis né dedans, comme Alain Dherbier, nous sommes nés dans le monde associatif. Alors on connaît le lien social au niveau du monde associatif. Ce n'est pas vous qui allez nous donner des leçons de morale au niveau association.

Hicham Boujlilat
Ne détournez pas.

Michel Veneau
Je ne détourne rien du tout. Je sais qu'au niveau de ce quartier, comme tout l'ensemble de la ville, on va faire le maximum pour que les gens puissent s'épanouir au sein des associations bien sûr, y compris dans le village Saint-Laurent, le quartier ou appelez-le comme vous voulez, ça ne me gêne pas du tout. Je n'ai pas d'a priori. Mais on fera le maximum pour les associations, et surtout pour les gens.

Hicham Boujlilat
Vous ne pouvez pas nous dire d'être précis…

Michel Veneau
Je ne vous dis rien, je vous dis ce que je fais.

Hicham Boujlilat
Vous ne pouvez pas nous dire de rester sur le document… On peut débattre là-dessus si vous voulez, et on sort du document.

Michel Veneau
C'est vous qui m'avez parlé du monde associatif.

Hicham Boujlilat
Je ne vous ai pas parlé d'éclairage pour un terrain de football, je vous ai parlé de vie associative citoyenne.

Michel Veneau
Tout à fait, Monsieur. Et je vous réponds par du concret. C'est ce que je ferai pendant tout mon mandat, je ne ferai que du concret. Le reste, c'est de la philosophie.

Hicham Boujlilat
Toujours dans le cadre de la philosophie, page 23, pour revenir sur la philosophie du document, il n'est pas fait mention d'un besoin nécessaire de renforcement de la vie associative citoyenne. Je pense que c'est important. On a plus de 150 associations à Cosne, 2 ou 3 sur le quartier Saint-Laurent. Je pense qu'il serait important de renforcer cette vie associative et les associations qui existent.

Michel Veneau
Bien sûr qu'on y a pensé. Il va y avoir des locaux, des espaces, plein de choses vont être mises en œuvre. Bien sûr qu'on y a pensé ! Vous croyez qu'avec tous nos collègues, on n'y pense pas, au monde associatif ? On travaille au quotidien avec le monde associatif.

Hicham Boujlilat
Ecoutez, je ne vais pas vous faire l'affront de vous dire que tout ce qui est dans ce document, ce sont des choses auxquelles vous ne pensez pas et vous ne travaillez pas. Je vous indique simplement… Ça veut dire que tout ce qu'il y a là-dessus, vous n'y avez pas pensé, vous n'y travaillez pas ? Là, on est sur un document contractuel.

Michel Veneau
Il y a beaucoup de choses qui sont dans le contrat, vous le savez, vous l'avez dit, qui sont déjà mises en œuvre aujourd'hui, et depuis longtemps.

Hicham Boujlilat
On est sur un document contractuel. Je pense que le volet associatif mérite d'être renforcé dans ce document.

Michel Veneau
On va s'en occuper, aussi bien que vous, je peux vous le dire, au niveau du monde associatif. Certainement !

Hicham Boujlilat
Je parle du document. Ecoutez, vous n'avez pas compris…

Michel Veneau
Si j'ai compris, M. Boujlilat, j'ai bien compris.

Hicham Boujlilat
Je me suis mal fait comprendre, probablement.

Michel Veneau
Si vous voulez. Est-ce qu'on va avancer sur ce dossier ?

Hicham Boujlilat
C'est vous qui… Je détaille, vous répondez à chaque fois.

Michel Veneau
Vous n'allez pas aller jusqu'à la page 80 comme ça, ce n'est pas possible.

Hicham Boujlilat
On a eu le document samedi. Donc…

Michel Veneau
Vous auriez pu nous faire une synthèse quand même et nous la donner. Là, on débat pour rien, on n'avance pas. Pour l'instant, on n'a pas avancé depuis le début. Personnellement, je vais vous dire : on peut débattre jusqu'à 3 h du matin tous les deux si vous voulez, mais ça me gêne pour mes collègues. Personnellement, ça ne me gêne pas. Je suis très ouvert.

Hicham Boujlilat
A quoi sert l'opposition si elle ne peut pas travailler ? On aurait pu travailler vendredi.

Michel Veneau
On vous demande justement de travailler, on ne vous demande pas de repasser les études, les trucs qui ont été faits ou pas, pour diverses raisons.

Hicham Boujlilat
Je suis sur le document.

Michel Veneau
Restez sur le document.

Hicham Boujlilat
Sur le document, j'insiste sur le volet des associations. C'est un point. Sur la page 24, il est indiqué : renforcer la mixité du quartier. Très bien. Mais comment c'est étayé ?

Michel Veneau
Je n'ai pas compris. Excusez-moi.

Hicham Boujlilat
Il est indiqué : renforcer la mixité du quartier, mais c'est étayé comment ?

Michel Veneau
Je n'ai pas bien compris votre question.

Hicham Boujlilat
On parle de renforcer la mixité du quartier. Très bien. Comment vous étayez cet enjeu de renforcement de la mixité du quartier ?

Michel Veneau
Les enjeux du contrat de ville, c'est marqué, le fil conducteur.

Hicham Boujlilat
Pour tous les autres points, je vois à peu près, mais renforcer la mixité du quartier : comment on étaye ça ?

Michel Veneau
Sur la mixité, M. Mezy va peut-être vous répondre. C'est sa spécialité.

Hicham Boujlilat
Très bien…

Michel Veneau
Pourquoi M. Mezy ne peut pas vous répondre ?

Hicham Boujlilat
Allez-y ! Sur quelles actions concrètes ?

Michel Mezy
Les démolitions, les relogements et les nouveaux logements vacants vont permettre un changement de population. C'est clair. Quand on dit mixité, c'est cela. En très peu de mots, je vous l'ai dit.

Michel Veneau
Je pourrais vous répondre. Les gens qui connaissent le projet. Il y a des gens qui souhaitent repartir en ville, des gens qui sont seuls. Pas beaucoup, mais il y en a quelques-uns. C'est ça la mixité. Il y a des gens qui vont choisir d'aller en ville. D'autres qui choisiront peut-être d'aller dans des habitations individuelles, des pavillons, qui sont construits rue du colonel Rabier. Et d'autres qui choisiront de réserver dans une tour ou dans un immeuble futur. C'est ça la mixité. Après, on va mixer toutes ces populations. C'est le but.

Hicham Boujlilat
Je craignais cette réponse. Je l'ai malheureusement. Le renforcement de la mixité sociale, je fais partie d'une commission d'attribution de logements, c'est ce qu'on fait tout le temps. Tout à l'heure, on a attribué 15 logements à Challuy pour 105 demandes !

Michel Veneau
Vous avez les réponses, pourquoi posez-vous les questions ? Vous êtes incroyable !

Hicham Boujlilat
Le renforcement de la mixité du quartier, je la vois de manière beaucoup plus large que ça. C'est ce que fait déjà le bailleur public dans le cadre de l'attribution des logements. C'est pour ça que je voulais savoir ce qu'il y avait en plus.

Michel Veneau
Tout ce que l'on dit, les bailleurs sociaux, c'est un travail qu'ils font au quotidien. Vous le savez bien, vous êtes dans la commission. Les bailleurs sociaux le font au quotidien déjà. Mais après, il y a des gens, par rapport au projet, certaines personnes qui sont seules, qui habitent là depuis 30 ans ou plus, qui vont vouloir repartir ailleurs.

Hicham Boujlilat
Mais là, on ne renforce pas la mixité du quartier. On crée le départ de personnes.

Michel Veneau
La mixité du quartier, on l'a évoquée au début dans le projet. On va démolir une grosse partie. Et on va reconstruire, et il y a d'autres populations qui vont revenir. C'est le but, c'est ça la mixité. C'est ce que j'ai compris, sinon je ne comprends plus rien au français. Peut-être que je ne comprends rien.

Hicham Boujlilat
En page 25, vous parlez d'une accorderie. C'est un service de troc réglementé, si j'ai bien compris, à l'image de ce qui s'est fait au Canada, avez-vous indiqué. C'est un service d'échange local. La fondation Macif dispose de la propriété intellectuelle du concept et des outils de gestion sur le territoire français. Il faut faire attention parce que le nom

accorderie est déposé par la fondation. Avez-vous l'accord de la fondation Macif ou pas ? Si vous ne l'avez pas, je vous invite, de manière à ne pas alourdir…

Michel Veneau
On va suivre votre conseil.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que vous n'avez pas l'accord ?

Michel Veneau
On va suivre votre conseil.

Hicham Boujlilat
Très bien. Et vous allez faire quoi ?

Michel Veneau
Continuez, allez-y !

Hicham Boujlilat
Qu'allez-vous faire par rapport à l'accorderie ?

Michel Veneau
On va prendre les précautions.

Hicham Boujlilat
D'accord. Ça veut dire que vous n'avez pas l'accord de la Macif et qu'il faut changer de nom. C'est ça ? Vous voyez qu'on est utile !
Sur le pôle unique, vous en avez parlé un peu tout à l'heure. Il sera géré comment et par qui ?

Michel Veneau
Le pôle unique sera géré par deux structures au départ.

Hicham Boujlilat
C'est la mairie qui va le gérer ?

Michel Veneau
Plutôt une association. Mais on n'a pas encore défini si c'est la mairie ou une association.

Hicham Boujlilat
Pour l'instant, on est en phase projet, idée. Et ensuite, il faut voir qui porte tout ça.

Michel Veneau
Qui porte l'ensemble de la maison…

Hicham Boujlilat
OK. En page 26, on parle des orientations stratégiques du contrat, mais on ne parle pas de l'évaluation. C'est important parce que c'est dans le cadre de la circulaire également.

Comment sera mise en place l'évaluation permanente des orientations stratégiques du contrat ?

Michel Veneau
Il y a un suivi du contrat.

Hicham Boujlilat
Je sais bien, il y a un comité de pilotage, etc. Mais l'évaluation permanente ? On parle d'évaluation permanente dans le cadre de la loi. Elle est mise en place comment ? A travers les comités de pilotage ?

Michel Veneau
Oui, normalement.

Hicham Boujlilat
Chaque dispositif n'est pas évalué ?

Michel Veneau
Il y a une évaluation qui sera faite. C'est obligatoire. L'Etat va bien nous demander de faire une évaluation. Si on a des fonds publics, vous le savez aussi bien que moi, il y aura des évaluations qui seront faites. Quand on a des fonds publics…

Hicham Boujlilat
Il faut faire attention, parce qu'il est quand même demandé une évaluation permanente. C'est pour ça que je voulais savoir comment elle est faite.
Toujours en page 27, je voulais savoir comment se coordonnait le PEDT du quartier avec le PEDT communal. On parle de PEDT quartier Saint-Laurent, etc. Mais il n'est pas articulé avec le PEDT…

Michel Veneau
Avec la ville, si, bien sûr. Avec l'ensemble. C'est le même.

Hicham Boujlilat
En fait, on a le PEDT communal, et dans le cadre du PEDT, c'est un volet quartier Saint-Laurent ?

Michel Veneau
C'est le même. Il est à l'intérieur de celui de la ville.

Hicham Boujlilat
On parle de la mise en place d'un PEDT dans le quartier. Ce n'est pas un PEDT de la ville. On est bien sur un autre PEDT. « La mise en place d'un PEDT dans le quartier incluant les deux groupes scolaires mais également le collège, le lycée ainsi que l'école de la deuxième chance, pourrait permettre d'aborder de façon concrète les problèmes de parentalité. Le quartier Saint-Laurent fera office de laboratoire d'idées… » Je n'y suis pas hostile, mais le problème, c'est que c'est bien un PEDT quartier Saint-Laurent, et on ne voit pas d'articulation avec le PEDT communal. Si c'est plus un problème d'écriture, je vous invite à bien indiquer qu'il est intégré dans le cadre du PEDT communal. Parce que

tel que c'est écrit ici, on ne le voit pas. Il faut l'indiquer. Là, ce n'est que le PEDT quartier Saint-Laurent, tel que c'est écrit.
Qu'entend-on par « maintien d'un accueil destiné à la petite enfance » ? Qu'envisagez-vous de faire là-dessus ? Pour moi, la petite enfance, c'est plus la communauté de communes.

Michel Veneau
Le centre social, par rapport au quartier.

Hicham Boujlilat
D'accord. Par contre, pour les moins de 3 ans, on n'envisage rien ?

Michel Veneau
C'est la communauté…

Hicham Boujlilat
Pour moi, il manque une articulation avec le service avec la petite enfance. On ne peut pas dissocier. La CAF demande de plus en plus de ne pas dissocier…

Michel Veneau
La CAF, ils sont très attentifs sur tous ces dossiers.

Hicham Boujlilat
Mais il ne faut pas que ce soit contraignant pour une signature avec eux sur quelque chose. Et je pense que c'est important d'indiquer le volet intercommunal.
Page 27, on parle d'une action… : « une réflexion devra être menée sur la maîtrise de la langue française, notamment avec des interventions ciblées en direction des mamans du quartier ». Très bien. Pourquoi uniquement les mamans ? A mon avis, c'est un problème qui est beaucoup plus large, qui ne touche pas que les mamans. L'illettrisme touche toutes les personnes de tous sexes. A mon avis, en direction des mamans, c'est bien, mais je pense qu'il faut élargir. Je pense qu'il serait important d'intégrer des organismes qui sont professionnels sur le sujet, comme l'Afpli. C'est le travail de l'Afpli. On a besoin de professionnaliser dans ce domaine. Je suis hostile à l'idée de travailler sur l'illettrisme qu'en direction des mamans du quartier et qu'en direction d'une certaine catégorie de la population. Parce que l'illettrisme, malheureusement, c'est quelque chose de beaucoup plus large que ça. On a des gens qui sont nés ici, qui ont des difficultés et qui ont de vrais problèmes d'illettrisme. A mon avis, c'est un projet global sur l'illettrisme qu'il faut mener, plus que sur les mamans du quartier.

Michel Veneau
Ça a été fait par rapport aux chiffres qui avaient été donnés. M. Mezy nous montre les chiffres.

Michel Mezy
63,5 % des femmes du quartier n'occupent pas d'emploi. Donc, les papas travaillant, ils ont plus de facilité à apprendre le français que les mamans qui restent chez elles. Si les mamans veulent avoir un lien avec leur enfant, et si leur enfant évolue, elles sont bien obligées d'apprendre et de s'initier à la langue française.

Michel Veneau
C'est ce qu'ils font déjà actuellement.

Hicham Boujlilat
Il y a un atelier… J'attire vraiment votre attention là-dessus. Il y a un gros taux de chômage ici, on a un problème d'employabilité, de formation initiale. On a des gens qui, indépendamment de cette catégorie de la population que vous pointez, ont besoin d'un effort en matière de lutte contre l'illettrisme. Pour moi, c'est important. Je ne suis pas favorable à ce qu'on restreigne ça simplement à une quinzaine ou une vingtaine de personnes qui viennent à cet atelier d'alphabétisation. C'est important d'élargir. J'invite à ce qu'on ne reste pas que sur ce volet-là. Ça concerne en plus 15 à 20 personnes seulement.

Sur le graphique que j'ai vu en vitesse, il y a une structure que je ne vois pas apparaître, et je pense que ça serait important de la faire apparaître. C'est la mission locale, peut-être sous le volet éducation, voire politique de la ville ou prévention. C'est important. Ils travaillent pas mal sur tout ce qui est service civique et tout ça.

Michel Veneau
Ils sont là. Tout le monde est dans la grande maison.

Hicham Boujlilat
Non, page 28. Sur le document qui décline les 4 pôles. C'est important de les indiquer. Tout à l'heure, vous avez parlé du permis de conduire. Il faut savoir que sur le permis de conduire, l'aide de la Région et le Conseil départemental donne aussi des aides au permis de conduire. Et c'est coordonné par la mission locale. C'est important de le mettre aussi dans ce graphique. Après, ce n'est pas… Mais c'est important de les faire apparaître.

Michel Veneau
Allez-y, on termine.

Hicham Boujlilat
Page 29, vous parlez du décrochage scolaire.
Madame Henry, je n'entends pas ce que vous dites.

Propos inaudibles.

Hicham Boujlilat
C'est un document qui est important…

Michel Veneau
Allez-y, posez votre question.

Hicham Boujlilat
Sur le décrochage, il y a quelque chose qui n'apparaît pas en page 29 ou 30. Il est fait mention de l'école de la deuxième chance, très bien. Sauf qu'il n'est pas fait mention de l'Education nationale et du référent décrochage scolaire. Ce sont d'abord eux qui

repèrent tous les problèmes de décrochage, et en aucun cas, on n'en parle dans ce document. Et en particulier dans la phase qui concerne le décrochage. Je pense qu'il est important de le rajouter.

Michel Veneau
C'est ce qu'ils font au quotidien, c'est leur travail.

Hicham Boujlilat
Comme l'école de la deuxième chance.

Michel Veneau
Oui, ce sont nos partenaires.

Hicham Boujlilat
On parle quand même de valeurs républicaines. Là-dessus, je pense que c'est important… Puisque la première structure à véhiculer les valeurs républicaines auprès de nos jeunes, c'est quand même l'école, il est important – et ce sont les chefs de file en matière de décrochage scolaire – de faire mention de l'Education nationale.

Page 30, je n'en parlerai pas. On parle de fermeture de services publics parce qu'il y a eu des problèmes de fréquentation et de coût. Mais je pense qu'il y a aussi la RGPP qui a conduit notamment à la fermeture du tribunal. Je ne pense pas que ça ait été une bonne chose. Ce n'est pas mis dans le diagnostic ici, ce n'est pas grave, mais ça induit des coûts ensuite puisqu'il faudra créer une maison de services et d'accès aux droits et à la justice.

Michel Veneau
Ce n'était que le début, et ce n'est pas fini, malheureusement, vous le savez bien. Vous suivez l'actualité comme moi, mieux que moi peut-être même.

Hicham Boujlilat
Non, pas mieux que vous. Comme c'est un document qu'on signe avec l'Etat, on stigmatise les territoires en disant « suite à des problèmes de fréquentation, mais aussi à des coûts… – quand on parle de service public et de coûts, ça a quand même des limites – ces antennes ont été réduites, etc. » Je pense qu'il est important de dire que ça a été aussi suite à la RGPP, la réduction générale de la présence publique, et qu'il y a eu aussi la fermeture du tribunal, qui conduit à mettre en place notamment des maisons de services publics. C'est nous qui allons payer demain tous les services qui étaient donnés par le tribunal. On en a parlé ici, on a voté des motions. Mais c'est important de le rappeler. Comme c'est signé avec l'Etat, c'est bien qu'il nous dise qu'on a des défaillances de notre côté, mais aussi…

Michel Veneau
Tous les élus de France se mobilisent actuellement pour défendre nos services publics. Vous le savez, vous êtes bien impliqué. Y compris nos services. On est tous solidaires. Il y a eu trop d'erreurs de faites. Depuis longtemps, pas depuis 3-4 ans. On n'a pas su restructurer nos services à une certaine époque. On n'a pas su s'organiser. Peut-être que les locaux, nous avons aussi nos responsabilités. Il ne faut pas toujours dire que c'est

l'Etat. Nous, élus locaux, à une époque, on aurait peut-être dû interpeller l'Etat. Il ne faut pas être de mauvaise foi.

Hicham Boujlilat
Sur le tribunal, ni vous ni nous n'y sommes pour quelque chose. Et je ne sais pas ce qu'on aurait pu faire.

Michel Veneau
Rien.

Hicham Boujlilat
C'est ça que j'indique.

Michel Veneau
C'est difficile.

Hicham Boujlilat
Oui, je ne dis pas qu'on demande à ce qu'il rouvre le tribunal. Mais là-dessus, on parle des raisons de fermetures de services, et c'est important d'indiquer aussi celle-là. C'est simplement ce que je voulais dire.

Michel Veneau
Le service public, y compris dans le quartier Saint-Laurent, souhaite fermer la Poste pendant l'été. C'est comme ça, et il n'y a pas que la Poste, il y a d'autres services publics où ils vont réduire leur personnel, pour diverses raisons. Mais surtout pour des raisons financières. Il faut aussi que nous, les élus, on se mobilise. Il faut qu'on soit raisonnables aussi : on est en période difficile, en période de crise. L'Etat a de gros problèmes. Il y a une crise qui sera peut-être plus importante encore dans quelques jours, qui va se greffer dessus. Il ne faut pas que les élus montent trop au créneau. Il faut qu'on soit raisonnables. Je ne suis pas quelqu'un qui va toujours rentrer dans tout ce qui bouge. Au contraire, je suis quelqu'un de raisonné, j'essaie de réfléchir, de comprendre et de me mettre dans le contexte. Le contexte aujourd'hui est très difficile, il faut le reconnaître. Vous ne l'avez jamais dit, mais moi, je le dis. Quels que soient les gouvernements. C'est un gouvernement qui n'est pas de ma sensibilité, et je le dis. Je ne suis pas de mauvaise foi.

Hicham Boujlilat
Oui, c'est moi qui ai lancé le débat, je le dis. Quand on se bat pour le maintien des trains sur notre territoire, la motion qu'a fait voter Jacques Legrain en conseil départemental, on se bat… Ce n'est pas une question de gouvernement ou pas, il ne faut pas politiser, Monsieur le maire, là-dessus.

Michel Veneau
Au contraire. Je dis que les élus ont peut-être eu une part de responsabilité.

Hicham Boujlilat
Sur le tribunal, on ne l'a pas eue, et je pense important d'indiquer aussi celle-là. Vous faites ce que vous voulez.

En page 31, on parle de l'accès au sport, à travers un parcours. Je pense qu'il faudrait l'élargir et permettre un peu plus l'accès aux associations sportives culturelles et aux équipements sportifs.

Michel Veneau
Pourquoi dites-vous ça ? Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse de plus au niveau des sportifs dans le quartier Saint-Laurent ? Par rapport aux équipements, par rapport aux associations qui sont sur le quartier, que voulez-vous qu'on fasse de plus ?

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, je l'ai indiqué, on a ce qu'il faut en équipements. La question n'est pas sur les équipements. C'est l'accès aux équipements en tous points de la ville. L'accès au sport en tous points de la ville. L'accès à la culture en tous points de la ville. Je ne souhaite pas qu'on restreigne simplement à des actions qui ne permettent de mettre en place que des actions à destination des simples habitants de la ville, ou simplement dans le quartier. Il manque un volet, de mon point de vue, qui permette l'accès… On a des problèmes d'accès aux licences, ça coûte cher de payer une licence sportive. Il y a des sports qui coûtent plus cher que d'autres. On a vu que le revenu médian dans le quartier est deux fois inférieur au reste de la ville. Je pense que sur ce volet-là de l'accès aux équipements, au stade en ville…

Michel Veneau
Monsieur, vous croyez que tout ce que vous dites-là, moi, l'ancien sportif, je n'y ai pas pensé. J'ai été président, comme Alain Dherbier, et nous avons déjà aidé des jeunes en difficulté à l'époque. Aujourd'hui, bien sûr qu'il faudra qu'on fasse quelque chose. On le sait. J'en suis convaincu qu'il faudra qu'on mène des actions par rapport à ces gens, ces familles en difficulté qui n'ont pas d'accès à la culture, au sport ou à d'autres secteurs. On le sait, mais il faudra passer à l'acte. La Ville de Cosne, nous allons passer à l'acte.

Hicham Boujlilat
Vous généralisez à chaque fois. Je reste sur le document. On parle d'améliorer l'accès au sport et à la culture. L'objectif 4.1. : accroître la mobilisation des adolescents et notamment des jeunes filles sur les activités sportives, par le biais de l'aménagement George Sand et la réhabilitation de la piscine communautaire. On a parlé de la piscine tout à l'heure. Le gymnase, on dit qu'on veut créer un club, en tout cas du futsal, à destination des jeunes filles – c'est ce qui est indiqué…

Michel Veneau
Les deux, garçons et filles. Monsieur le sous-préfet l'a répété, il a raison : il faut développer le sport féminin. Toutes les fédérations nous le demandent. Vous suivez bien le sport, quand même ! Vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau national, on souhaite développer le sport féminin.
Hicham Boujlilat
Je ne suis pas sans le savoir. Je me réfère au document. Si à chaque fois, vous renvoyez sur autre chose, sur un débat général sur lequel ensuite, vous ne souhaitez pas que j'aille, c'est assez compliqué. Je reste sur le document. Le document dit : « l'activité futsal au féminin (on ne parle que de l'activité futsal au féminin), à l'image du développement du football féminin, rencontre – ce qui se développe le plus, d'ailleurs, ce n'est pas le

futsal féminin, mais le football féminin – rencontre un engouement important. » Je pense que c'est très bien, à travers le futsal. Dans le cadre de la formulation, il faudrait favoriser d'autres pratiques sportives, et pas simplement, et pas simplement le foot. Le fait que ce soit par le prisme du futsal, très bien. Il y a le basket qui le fait aussi.

Michel Veneau
C'est par rapport à la salle.

Hicham Boujlilat
Oui, mais… C'est plus pour ne pas restreindre là-dessus.

Michel Veneau
L'Etat aide les jeunes aussi à travers les coupons-sport, comme vous le savez.

Hicham Boujlilat
Je sais, 15 €.
Ce sera la création d'un club ? Parce que le futsal, vous savez aussi bien que moi ou mieux que moi qu'il faut créer un club. Donc, ce sera un nouveau club au sein de l'UCS, je suppose.

Michel Veneau
Non, il n'y aura pas de nouveau club. La Fédération va accepter, le district va accepter. On ne va pas créer des structures à tout va…

Hicham Boujlilat
Elles seront assurées comment ? La licence sera affiliée à quoi ?

Michel Veneau
Pas la Fédération.

Hicham Boujlilat
Page 32, on parle de course d'orientation pour les populations en situation de précarité. Il n'est question que d'une course d'orientation. Je pense qu'il serait bon d'élargir à d'autres pratiques, plus qu'une course d'orientation. D'autant plus qu'on élargit après, on dit : « cette course d'orientation, une activité sportive de plein air… », c'est très bien. Je ne vois pas en quoi elle sera utile aux personnes en situation de précarité. Elle peut être bien, mais elle sera utile à l'ensemble de la population.

Michel Veneau
Il n'y a pas que des personnes dans cette situation dans le quartier.

Hicham Boujlilat
« Mettre en place des démarches d'accès aux activités sportives pour les populations en situation de précarité sur le quartier » : c'est sous ce chapeau que c'est indiqué.

Michel Veneau
Il n'y a pas que celles-là.

Hicham Boujlilat
Je sais, c'est ce que je suis en train de vous dire. « La course d'orientation, une activité sportive de plein air qui offre de belles opportunités… Il est proposé de créer avec l'appui et le soutien technique de la délégation militaire départementale une course d'orientation. Ce parcours utilisé par les jeunes du quartier… grand public… » Ensuite, on indique que ce serait aussi pour d'autres personnes qui viennent d'autres secteurs de la ville. A mon avis, il faudrait aussi voir comment on pourrait élargir sur d'autres choses, pour les personnes en situation de précarité. Puisque c'est le chapeau. D'autres activités.

Michel Veneau
A mon avis, il y aura d'autres actions.

Hicham Boujlilat
Ce serait bien de rajouter…

Michel Veneau
« et d'autres activités », il faut ajouter. Ce sont des exemples.

Hicham Boujlilat
Pour avoir l'expérience de contrats de ville qui sont signés, l'Etat ensuite ne reste que sur ce qui est écrit. Donc, je vous invite à ce que ça puisse être élargi, en disant que la première action, ce sera la course d'orientation, mais qu'on ne s'interdit pas d'avoir d'autres actions. Sinon, c'est restrictif.

Michel Veneau
Ça vient uniquement de la part de nos partenaires qui ont fait des propositions.

Hicham Boujlilat
Oui, mais la ville peut… Soit ce sera possible de le faire, soit pas.
Je ne reviens pas sur la gendarmerie et la police municipale. On en parle là, mais je n'y reviens pas.
On parle du manque de lieux fédérateurs, page 33. L'exposition Ma ville, mon quartier, mon histoire. On met : « ce travail de collecte d'une mémoire vive et orale sera réalisé dans le cadre des ateliers sociolinguistiques du centre social et culturel Suzanne Coulomb ». Je trouve que ça va définir une image assez restrictive du quartier. A mon avis, il faut l'ouvrir et ne pas le laisser qu'à cet atelier sociolinguistique. C'est le débat qu'on a eu tout à l'heure sur l'opération pour les mamans du quartier. Le quartier Saint-Laurent, ce n'est pas que 20 personnes, que des mamans du quartier. Je pense que ça ne doit pas rester simplement dans le cadre des ateliers sociolinguistiques, mais ça doit s'ouvrir beaucoup plus largement que ça. Le quartier n'est pas que ça.
L'intervention de la Drac est indiquée. Elle se limite au soutien technique et financier, je pense. On met : « l'Etat contribuera à la mise en œuvre d'actions culturelles visant à… » Ensuite, c'est décliné. Mais c'est simplement un soutien technique et éventuellement financier. Les actions, c'est la ville qui les met en place ?

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat
Ça existe, après il faut les mettre en place. Le CLEA, ce sont des actions de la Drac qu'on a mis en place.

Michel Veneau
M. Mezy les a rencontrés déjà.

Hicham Boujlilat
Oui je sais. Page 36. On avance. Je suis complètement opposé à la notion d'esprit village du quartier, que je découvre presque. L'esprit village de quartier. Je connaissais les 4 villages à Cosne ! Je pense qu'il faut faire attention à cette dénomination qui peut être également restrictive. On veut faire de l'humain…

Michel Veneau
C'était l'esprit village. A mon avis.

Hicham Boujlilat
On l'a vu dans le cadre de l'enquête. Avec les personnes que je côtoie, je ne côtoie probablement pas les personnes qui parlent de village de quartier. On ne parle pas tous les soirs dans le quartier de village. On ne dit pas : je vais au village. On ne dit pas que c'est la fête au village. Je suis vraiment en opposition avec cette dénomination qui apparaît dans le cadre de ce contrat de ville.

Michel Mezy
La notion de proximité et de connaissance entre les uns et les autres.

Hicham Boujlilat
Vous dites qu'à un moment donné il y a des gens qui parlent de village de quartier et d'esprit village de quartier. En tout cas, ce n'est pas dénommé comme ça dans le quartier. Et je pense que c'est restrictif de dire qu'il y a un esprit village de quartier. Ça fait en plus petit village confiné. Je ne parlerai jamais de village de quartier. En plus, c'est sous le chapeau « lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires ».

Michel Mezy
Il ne faut pas voir ça comme un repli. C'est comme une identité plutôt.

Hicham Boujlilat
Michel, cette identité village de quartier n'existe pas dans le quartier.

Michel Mezy
Il y a des gens qui sont très contents dans le quartier Saint-Laurent. Et leur identité, c'est la leur.

Hicham Boujlilat
Il y a des gens qui sont très contents d'être au centre ville, d'être à Villechaud et à Cours, et leur identité, ce n'est pas… Là-dessus, il n'y a pas une revendication spécifique. Je pense qu'il faut enlever cette notion d'esprit village de quartier.

Michel Veneau
Si vous saviez l'origine du village de quartier, vous seriez surpris.

Hicham Boujlilat
Allez-y !

Michel Veneau
C'est le conseil citoyen.

Hicham Boujlilat
Et ? Je n'ai pas la composition. Est-ce qu'il y a des jeunes dans le conseil citoyen ? Je ne sais pas.

Michel Veneau
Je ne vous demande pas de commentaires, je vous dis que ça vient du conseil citoyen. Ça ne vient pas des élus ni de l'administration. Ça vient du conseil citoyen.

Hicham Boujlilat
Je serais ravi que le conseil citoyen réunisse l'ensemble des habitants du quartier et qu'il leur parle de l'esprit village de quartier. Je serais ravi de voir la réaction des habitants.

Michel Veneau
C'est votre avis à vous, mais vous êtes seul. Vous représentez une personne. Je suis sûr que les citoyens, que les gens qui travaillent ici dans les associations, les habitants ont parlé, ils ont fait plusieurs réunions, ils se sont concertés, il y a eu un débat entre eux. Les élus n'étaient pas présents. On ne peut pas juger.

Hicham Boujlilat
Le débat entre qui ?

Michel Veneau
Ce n'est pas votre problème.

Hicham Boujlilat
Demain, je vous demanderai par écrit – puisque c'est ce qu'il faut faire, et on ira jusqu'à la CADA s'il faut – d'avoir les comptes rendus du conseil citoyen. C'est tout. C'est quand même pénible !

Michel Veneau
On fait tout dans… On respecte la loi. Vous Monsieur, Je ne vous demande pas de commentaires.
… Vous Monsieur, j'ai dit. Monsieur Jaillet, je vous respecte. Je respecte tous les élus.
Pour l'instant, on va voir avec l'Etat demain matin. On verra. On vous donnera tous les documents nécessaires, y compris les noms si c'est possible. Mais ce n'est pas sûr qu'on puisse vous donner les noms. Je ne vais pas vous le promettre ce soir, je n'en suis pas sûr.

Hicham Boujlilat
Le conseil citoyen, le cadre de référence, c'est clairement indiqué. Si l'Etat ne se réfère pas au cadre de référence des conseils citoyens et des différents textes, la circulaire de 2014 de la loi, ce serait quand même… Là-dessus, je n'ai pas de souci. En tous les cas, je n'adhère pas du tout. Je ne représente que moi-même ici ce soir, comme vous, vous représentez vous-même, comme d'autres. J'exprime…

Michel Veneau
Ce n'est pas moi qui me suis prononcé sur l'esprit village de quartier. Ce n'est pas le maire de Cosne.

Hicham Boujlilat
Mais c'est le maire de Cosne qui signe après.

Michel Veneau
J'ai écouté tout le monde. Beaucoup de partenaires ont donné leur avis, qui nous donnent conseil. On s'appuie sur ces gens-là. Le maire de Cosne est incapable de monter un dossier comme ça. Quel que soit le maire.

Hicham Boujlilat
Sur le village de quartier, j'en parlerai à des habitants du village. On verra. C'est un nouveau terme, pourquoi pas !
Sur l'objectif 7.1 ou 7.2 (ça a changé), on parle de l'opération Graphe city, page 38…
L'objectif 7.5 : mobiliser les outils de prévention au bénéfice des jeunes des quartiers. Restreindre la mobilisation des outils de prévention à une opération de graphe avec une association qui s'appelle Ghetto Design dans le village du quartier, bon, je trouve que c'est assez restrictif. Et de mon point de vue, je pense qu'il ne faut pas s'interdire d'autres opérations de prévention. Nous en avons parlé lors du dernier conseil municipal. Je ne pense pas qu'avec une association Ghetto Design, ce soit la seule manière de travailler sur la prévention avec des graphes, des graffitis, etc. Ça revient à ce que je disais tout à l'heure : Graphicity Ghetto Design, village du quartier, je trouve que c'est assez restrictif.

Michel Mezy
Là, c'est un peu caricatural, excusez-moi, ça ne va pas. On ne peut pas dire des choses comme ça, ce n'est pas possible. On est réunis pour un contrat de ville, on ne va pas faire de la discrimination sur des propos comme ça. C'est vraiment incohérent.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas parlé de discrimination. J'ai parlé de restriction.

Michel Mezy
Je préfère. D'un seul coup, j'ai eu peur.

Hicham Boujlilat
Tu as entendu quelque chose que je n'ai pas dit. Là-dessus, on parle de mobilisation des outils de prévention. Je trouve restrictif de ramener les outils de prévention à une

opération Graphicity avec une association Ghetto Design. Je pense qu'il faut dire qu'on peut être ouvert à plusieurs outils de prévention.

Michel Mezy
La sélection ne s'est pas faite sur le…

Michel Veneau
Avez-vous bientôt fini, M. Boujlilat ?

Hicham Boujlilat
Oui. Il me reste 4 points.
Un point auquel vous avez répondu tout à l'heure : l'antenne de l'association intermédiaire. Je ne voyais pas, mais c'est Trajectoires.
En page 41, la création d'un lieu d'hébergement adapté. C'est la résidence jeunes. Je m'en réjouis. Je pense qu'il serait important de mettre en annexe le document d'élaboration qui est très bien abouti, avec lequel on a travaillé avec Jacques. C'est important de le mettre parce qu'il indique très bien les tenants et les aboutissants.

En page 43, l'objectif 9.1, c'est un autre point de satisfaction : le projet de réhabilitation du centre commercial. Il était prévu dans la tranche 2 du Fisac, mais il a été retiré l'an dernier. On a eu un long conseil municipal où je vous indiquais qu'il fallait garder ce point parce que ça rentrait dans le cadre des quartiers prioritaires et que ça permettait d'obtenir notamment un accord de l'Etat sur l'ensemble du projet. La question est : il sera intégré à quelle phase du Fisac, maintenant ?

Michel Veneau
On y travaille. M. Bloin a réuni l'ACC et ils travaillent dessus.

Hicham Boujlilat
Vous revoyez la tranche 2 ?

Michel Veneau
Bien sûr, on relance la tranche 2. C'est tout, pas de commentaires.

Hicham Boujlilat
Le commentaire est dans le compte rendu du conseil municipal. Je vous indiquais qu'il fallait le faire. Et on reprend le travail. Vous avez dit qu'il ne fallait pas, et on reprend.

Michel Veneau
On a attendu les textes de loi.

Hicham Boujlilat
On a perdu un an. C'était dans la loi.

Michel Veneau
Non, c'est faux, vous mentez.

Hicham Boujlilat
On en parlera quand ça viendra au conseil municipal.

Michel Veneau
Quand vous voulez.

Hicham Boujlilat
L'objectif 9.2, en page 42 ou 43. « Définir une stratégie de soutien aux entrepreneurs pour le quartier en s'appuyant sur la politique communautaire du développement économique ». Je suggère qu'on mette : de la politique intercommunale. Parce que « politique communautaire de développement économique », on est sur une notion à laquelle je n'adhère pas, celle de la discrimination positive. Tel que ça a été imaginé, on a pensé intercommunalité, mais là, il peut y avoir une confusion.

Page 44, point 9.4, vous parlez d'un bâtiment industriel. Je pense qu'il faut ajouter « ou un terrain », parce qu'il n'apparaît pas. Le bâtiment industriel, je suppose que c'était là où il y avait IMP, Major, Stock, c'est ça ?

Michel Veneau
Vous connaissez bien le quartier. Il n'y a que ça de disponible, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat
A proximité, il peut y avoir le site d'Henkel, qui n'est pas très loin, qui est dans la zone de 300 m, en bâtiment industriel. C'est pour ça que je vous posais la question. Donc, là, le bâtiment industriel, c'est ex IMP, Major, etc. Il faut peut-être rajouter… vous avez parlé du terrain…
Sur la page qui parle de l'Opah, vous parlez de pilotage. « L'Opah ne peut être pilotée que par la commune ». Vous parlez de pilotage communautaire ? L'Opah, ce n'est pas une compétence communautaire. La communauté de communes ne finance que les études, et ça a déjà été fait. On a une étude d'Opah avec les conclusions par rapport à l'ensemble du territoire communautaire, et également le centre ville. Les conclusions de cette étude : « les élus communautaires ont souhaité s'intégrer dans le cadre de la politique du conseil départemental, Conseil général à l'époque, qui est celle de s'inscrire dans le cadre du plan départemental de l'habitat, du PIG, du conseil départemental ». Il n'y aura pas de pilotage par la communauté de communes, puisque c'est une compétence communale. Il faut plutôt indiquer : « les communes de la communauté s'inscrivent dans le plan du conseil départemental que Jacques Legrain a mis en place ». En plus, c'est la DTT qui avait orienté vers cette voie-là parce que l'ensemble des préconisations de l'Opah, notamment pour les communes autour de Cosne et aussi sur la partie périurbaine de la ville, les quartiers périphériques hors centre ville, il y avait des réponses dans le cadre du PDH et du PIG du conseil départemental sur l'habitat dégradé, etc. Et là, on ne pourra faire que ce qu'on a fait par le passé : une Opah de centre ville, qui ne peut être portée que par la Ville de Cosne. C'est pour ça qu'il faut bien préciser qu'on est dans le cadre du PDH.
Donc là-dessus c'est bon ?

Michel Veneau
C'est bon, allez-y.

Hicham Boujlilat
Dernier point qui n'est pas dans le document que Michel Mezy a indiqué tout à l'heure. Vous l'avez corrigé, sur la maison de santé. J'ai indiqué qu'elle avait une envergure départementale. Ça fait peur plutôt.

Michel Veneau
Non, c'est bien, c'est rassurant.

Hicham Boujlilat
On voit que les permanences des pharmaciens, ce n'est pas si rassurant que ça pour la population. Je pense qu'il faut qu'on garde une envergure… Vous parlez de permanence de la maison dans le quartier. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure ?

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat
D'accord. Quid du docteur Moreau qui est un vrai médecin de quartier et du quartier.

Michel Veneau
Qui fait très bien son travail et qui va certainement s'étoffer avec un futur…

Hicham Boujlilat
C'est mon médecin et il fait extrêmement bien son travail, comme tous les autres médecins. Je parle par rapport au document. Vous parlez de la MSP. Dans le quartier, on ne parle pas de l'articulation avec le docteur Moreau. Je ne dis pas que ça ne va pas être fait. Mais ce n'est pas dans le document.

Michel Veneau
On n'est pas obligé de le mettre.

Hicham Boujlilat
Je sais qu'il a un projet personnel. Mais là-dessus, c'est : quelle est l'articulation ?

Michel Veneau
Il a reçu un courrier comme tous les praticiens de Cosne.

Hicham Boujlilat
Je ne veux pas avoir de débat par rapport à la MSP. Qu'il intègre ou pas la maison de santé, c'est son…

Michel Veneau
Vous pouvez l'intégrer, même à distance.

Hicham Boujlilat
S'il ne souhaite pas l'intégrer, c'est regrettable, c'est dommage. Mais quelle est l'articulation ? S'il y a des permanences de médecins sur le quartier alors que lui est déjà sur le quartier et qu'il a pratiquement toute sa patientèle dans le quartier… ? C'est ça que

je ne vois pas dans le document. Est-ce qu'il est prévu de rajouter quelque chose en disant qu'il y aura quand même une articulation avec le médecin du quartier ? C'est indispensable, de mon point de vue.

Christophe Bocquet
C'est une permanence de soins, c'est tout. Une permanence des soins sur Cosne.

Hicham Boujlilat
Je parle du quartier Saint-Laurent. Il y aura une permanence de la MSP sur le quartier Saint-Laurent ?

Christophe Bocquet
Non.

Hicham Boujlilat
C'est ce que j'ai cru comprendre tout à l'heure. M. Bocquet, c'est ce que j'ai cru comprendre. Qu'il y ait un travail de prévention, sanitaire, je trouve ça très bien, mais c'est l'articulation avec le docteur Moreau, que ça ne crée pas un autre problème. C'est l'articulation entre la MSP et le docteur Moreau.

Christophe Bocquet
C'est complémentaire. Il ne veut pas adhérer au système MSP, libre à lui. Il développe sa permanence de soins sur son cabinet. Il n'y a pas d'articulation avec le MSP puisqu'il ne veut pas en faire partie.

Hicham Boujlilat
C'était dans le volet prévention, ça avait été indiqué tout à l'heure.

Michel Veneau
Vous avez terminé ?

Hicham Boujlilat
Deux commentaires. Tout avec parlé tout à l'heure d'attirer les petites entreprises.

Michel Veneau
Si on peut. C'est une ambition du maire, mais est-ce qu'il va pouvoir rêver un jour d'avoir fait venir plusieurs petites entreprises sur le quartier et sur la ville ?

Hicham Boujlilat
C'est une très bonne ambition, qui est même beaucoup plus large, puisque c'est une ambition de la communauté de communes qui a cette compétence. C'est également une ambition de l'ADEB.

Michel Veneau
Pour l'instant, nous ne sommes pas en conseil communautaire, nous sommes en conseil municipal. Restons les pieds sur terre.

Hicham Boujlilat
Comment vous articulez cela ?

Michel Veneau
On travaille très bien avec la communauté de communes. On se réunit à l'ADEB tous les jeudis matins, avec le président, le directeur les élus, les services de la communauté de communes. Ça se passe très bien.

Hicham Boujlilat
Donc, on rendre dans le plan stratégique qui a été défini en 2010 par l'ADEB.

Michel Veneau
Ça se passe très bien. Voilà le commentaire que je peux vous faire. Ça se passe très bien. On travaille en étroite coopération avec la communauté de communes pour le développement économique.

Hicham Boujlilat
Qui vous a dit le contraire ? Je vous demande comment…

Michel Veneau
C'est vous qui venez de me le dire. En me disant que je ne voulais pas travailler avec la communauté. J'ai bien compris votre question. Mais c'est l'inverse qui se passe.

Hicham Boujlilat
Je vous demande comment ça s'articule, c'est tout. Techniquement.

Michel Veneau
On se voit tous les jeudis avec le président. Les deux présidents.

Hicham Boujlilat
C'est la continuité du travail.

Michel Veneau
Je ne parle pas de continuité, je parle qu'on travaille ! Le passé, c'est le passé.

Hicham Boujlilat
L'ambition du maire, c'est de continuer à faire ça.

Michel Veneau
A travailler, oui. Et travailler de plus en plus pour les habitants.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pouvez dire ce qui sera pris en compte dans le cadre du document, ce qui sera amendé ?

Michel Veneau
Je vais voir avec les services de l'Etat, ce qu'on peut amender ou pas. S'il y a des choses qu'on ne peut pas amender, on va respecter les directives de l'Etat.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire qu'on ne vote pas ce soir sur ce document.

Michel Veneau
Bien sûr que si, on vote. Vos interventions, c'est très bien. Vous avez très bien travaillé. Mais si on reprend toutes vos questions, que j'ai notées en partie : police-gendarmerie, village, maison de quartier, truc intercommunal…

Hicham Boujlilat
Je peux tout envoyer par mail dès demain matin. Je vais les envoyer à Monsieur le sous-préfet et à vous-même.

Michel Veneau
On va voir ce qu'on peut faire. Mais ça ne change pas grand-chose sur le fond.

Hicham Boujlilat
Si.

Michel Veneau
Il y a quelques mots qu'il faut peut-être mettre en évidence.

Hicham Boujlilat
Il y a des choses qui peuvent avoir un impact. Prendre un nom qu'on n'a pas le droit de prendre, comme accorderie, par exemple…

Michel Veneau
Demain matin, je m'en occupe à 8 h. C'est la première chose que je vais faire en arrivant à la mairie. Si on n'a pas le droit, je peux vous dire qu'on va le retirer tout de suite.

Hicham Boujlilat
C'est la fondation Macif qui a la propriété intellectuelle.

Michel Veneau
Tout ce qui touche le droit, on y fait très attention. Comme tous les élus de France.
Vous n'avez plus de question ?

Propos inaudibles.

Hicham Boujlilat
Je n'ai jamais dit que qui que ce soit poussait le bouchon un peu loin.

Michel Veneau
Tous les services, les partenaires travaillent sérieusement sur ce dossier depuis 8 mois. C'est vrai qu'on peut faire un impair. Toutes les erreurs sont humaines.

Hicham Boujlilat
On est là pour amender.

Michel Veneau
On n'est pas là pour amender, on est là pour apporter un plus à ce contrat de ville. Personnellement, je ne vais pas reprendre le document et dire à Monsieur Lebossé ou à Monsieur le sous-préfet : ça ne va pas. Ce n'est pas le but. Le but, c'est d'apporter une amélioration au contrat, si on peut. Vous savez bien que M. Lebossé est quelqu'un qui travaille sérieusement. Il n'aurait pas fait quelque chose qui serait hors la loi.

Hicham Boujlilat
Je ne savais pas, c'est vous qui parlez du directeur des services. Je pensais que c'était quelque chose, peut-être du conseil citoyen ou autre. Je ne sais pas d'où ça vient.

Michel Veneau
Et on aurait mis ça dans un document officiel vous croyez ? Vous nous prenez quand même pour des apprentis. C'est même dommage !

Hicham Boujlilat
On a de très bons apprentis, il ne faut pas dénigrer les apprentis.

Michel Veneau
On doit être des pas trop mauvais, je pense qu'on a eu un bon apprentissage.

Hicham Boujlilat
J'ai attiré votre attention là-dessus. Vous le gardez. Après, ce n'est pas pousser le bouchon loin que de travailler deux jours avant sur un document qu'on vient de recevoir.

Michel Veneau
Merci M. Boujlilat.

Alain Dherbier
Ce sera rapide.
Je ne reviens pas sur Aldi, ça a été précisé.
Par contre, page 21, sur le Papillon, il est écrit : « De plus, la présence d'une navette communale gratuite, le Papillon, actuellement très fréquentée par les personnes âgées… » Je pense qu'il faut supprimer « actuellement ». Parce que ce n'est pas la réalité. Ce service, depuis son lancement, a progressé continuellement. Si on maintient « actuellement », ça veut dire que ça ne peut être que passager. Alors que ce n'est pas ça, en réalité. Ça justifie tout à fait le projet que vous avez d'étendre ce service. C'est mon avis. Je pense que « actuellement » est de trop.

Sur la page 22, c'est plus par curiosité. Je suis surpris de voir que les constructions ont été réalisées à partir de 1949. Ça me surprend. Parce qu'en 49, les soldats américains occupaient la caserne. Je m'en rappelle très bien. Ça fait sourire certains parce que j'étais jeune, mais… Je me rappelle qu'en allant à l'école en 51, je voyais les camions américains qui allaient tous les jours à la gare. C'était un dépôt d'essence. C'était avant que les Américains quittent Cosne pour aller à Châteauroux. Je pense que 49, ce n'est pas bon.

Autrement, à plusieurs reprises est citée l'Adeb. Je suis tout à fait satisfait de voir que l'Adeb est citée. Par contre, il faudrait peut-être expliquer la relation qui existe entre l'Adeb et la communauté.

Michel Veneau
Développement économique.

Alain Dherbier
Oui, mais je pense qu'il faut expliquer que l'Adeb est le bras armé en développement économique de la communauté de communes et de la mairie. Je pense qu'il faut le préciser à un moment dans le document.
C'est tout ce que j'avais à dire.

Juste une chose. Je ne participerai pas au vote parce que nous allons avoir la même séance en conseil communautaire dans la première quinzaine de septembre. Donc je ne participerai pas au vote aujourd'hui.

Michel Veneau
Merci.
Il faut que je vous lise les délibérations.
Le projet de contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire 2015-2020 a été présenté conformément à la circulaire ministérielle du 15 octobre 2014. Le cadre de cette contractualisation est le suivant. D'une part, l'Etat représenté par Monsieur le préfet, le département, et d'autre part, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire et Nohain. La loi prescrit également la signature par les régions et le département. Le contrat fédère, en outre, une large communauté d'acteurs parmi lesquels : l'inspection d'académie, les bailleurs sociaux, l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocation familiale, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle Emploi, etc. Cette convention permet, en tout premier lieu, la mobilisation prioritaire des crédits de droit commun. Ainsi les politiques relevant des différentes collectivités territoriales et des autres partenaires du contrat donneront lieu à des engagements formalisés, pluriannuels, chaque fois que cela sera possible. S'agissant des politiques portées par l'Etat, les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires constitueront le levier principal de mobilisation des moyens de droit commun. Cette convention permet également la mobilisation des fonds structurels, Fonds social européen, Fonds européen de développement régional, à hauteur d'au moins 10 %, de la politique qui sera traduite dans les programmes opérationnels élaborés par la Région. Cette convention intègre la notion de quartier vécu. Ainsi, si certains avantages à caractère automatique sont attachés aux quartiers prioritaires, la logique de quartier vécu, prenant en compte les usages des habitants des quartiers prioritaires, permettra de dépasser les effets de seuil et de frontière. Ainsi, les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront soutenir les services au public et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés en géographie prioritaire, dès lors que leurs acteurs bénéficient aux habitants de ces quartiers. Elle conforte le rôle du conseil citoyen afin de développer la participation des habitants et de mettre ces derniers en capacité d'agir. Elle souligne le soutien aux associations. La mobilisation de ces moyens s'effectuera en fonction des enjeux, des priorités d'intervention qui structurent le projet territorial dans les champs définis par ces piliers fondamentaux et axes transversaux, à savoir : la cohésion sociale,

accès aux droits et aux services, promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français, soutien aux associations assurant le lien social, soutien à l'éducation, la petite enfance, la santé, les activités sportives, la culture, la prévention de la délinquance, les valeurs de la république et la citoyenneté, la jeunesse, l'égalité femme-homme, la prévention des discriminations, développement de l'activité économique et de l'emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, incluant notamment les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale au titre du nouveau programme de renouvellement urbain.
Ce document a également pour objet de constituer le cadre permettant l'engagement des principaux partenaires financiers de la politique de la ville sur le programme 2015-2017, puis 2017-2020 ; de permettre aux opérateurs retenus au titre de la programmation 2015 de débuter leurs actions à partir du 2e trimestre 2015.
Vu les différents éléments d'information présentés ci-dessus et en annexe, vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le contrat cadre du contrat de ville de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire ; autorise le maire à signer toutes les conventions avec les cosignataires de ce contrat de ville ; autorise le maire à signer toutes les conventions susceptibles de se rattacher au contrat de ville, qui permettront ou contribueront à la mise en place d'objectifs inscrits dans le cadre de la convention cadre.

J'ai la même délibération pour la Région. Je vais vous demander de voter les deux en même temps.

Autoriser le maire à signer avec la Région la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité. Merci beaucoup.
Nous allons clore ce conseil municipal.

Hicham Boujlilat
Une information que tout le monde a eue. Un appel à la mobilisation à la salle des fêtes le 2 juillet. On espère avoir une grande mobilisation pour essayer de peser dans les décisions qui vont être prises par rapport au Paris-Nevers. Donc, simplement inviter l'ensemble des élus, et à travers le conseil municipal, l'ensemble des habitants, à venir à cette réunion. Ça se mobilise dans d'autres territoires, plus ou moins bien. Si on arrive à bien se mobiliser… Il y a déjà quelques avancées, mais tant que ce n'est pas signé…

Michel Veneau
Tout à fait. Vous avez bien entendu le message, il faut se mobiliser pour être à la salle des fêtes, 19 h 30 le jeudi 2 juillet.

Franck Wickers
Pour revenir et confirmer ce que vous dites, c'est vrai que sur les grands projets, c'est quand même pratique d'avoir des politiques qui s'initient autour d'un même projet.

Michel Veneau
Merci beaucoup. Bonne soirée.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Josette CHEVREAU	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Monsieur Christian ASSELINEAU	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Monsieur Denis BLOIN	Conseiller délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal

Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Pascal JAILLET	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal